



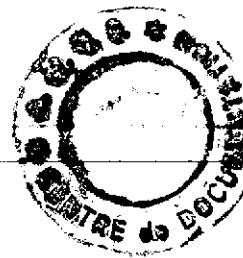
17426

Projet SEN / 86 /001 " Assistance à la cellule Après - Barrages "
Ministère du Plan et de la Coopération - DAKAR

VERSION PRELIMINAIRE

PROPOSITIONS POUR L'ETABLISSEMENT
D'UN TABLEAU DE BORD DE SUIVI
DU DEVELOPPEMENT DE LA RIVE GAUCHE
DU FLEUVE SENEGAL

JDC (19).1



Rapport préparé par le Gouvernement du Sénégal
par Guy ESCOFIER, Consultant

Mars 1990

26/06/90

70211

- SOMMAIRE -

INTRODUCTION	1
1 - LES FONDEMENTS DU TABLEAU DE BORD	2
2 - METHODOLOGIE D'ELABORATION DU TABLEAU DE BORD	2
3 - LA BANQUE DE DONNEES	4
3.1. - Les données physiques	4
3.1.1. - Climatologie et hydrologie	4
3.1.2. - Pédologie occupation du sol	5
3.1.3. - Agriculture	5
3.1.4. - Démographie	9
3.1.5. - Communautés de base	9
3.1.6. - Foncier	10
3.1.7. - Environnement et intégration agro-sylvo-pastorale et pêche	10
3.1.8. - Les prestations de biens et services	11
3.1.9. - Les actions d'appui et d'accompagnement	13
3.1.10 - Les infrastructures et équipements socio-culturels	14
3.2. - Les données économiques	16
3.2.1. - Les investissements publics	16
3.2.2. - Le crédit	16
3.2.3. - Les prix	16
3.2.4. - Les éléments macro-économiques	16
3.3. - Les fiches de projets	17
3.4. - Situation du portefeuille d'études en fonction du niveau d'avancement APS APD	17
4 - LE SUIVI DES ACTIVITES DE LA CAB POUR LES 20 RECOMMANDATIONS	17
5 - LES INDICATEURS ISSUS DE LA BANQUE DE DONNEES	18
5.1. - Données physiques	18
5.1.1. - Climatologie et hydrologie	18
5.1.2. - Pédologie et occupation du sol	18
5.1.3. - Agriculture	18
5.1.4. - Démographie	20
5.1.5. - Foncier	20
5.1.6. - Environnement et intégration agro-sylvo-pastorale	20
5.1.7. - Prestations de biens et services	21
5.1.8. - Actions d'appui et d'accompagnement	21
5.1.9. - Infrastructures et équipements socio-culturels	22

5.2. - Données économiques et macro-économiques	23
5.2.1. - Investissements publics	23
5.2.2. - Crédit	23
5.2.3. - Prix	23
5.2.4. - Transferts en provenance de l'étranger	24
5.2.5. - Portefeuille des études pour les projets	24
5.2.6. - Désengagement de la SAED	24
5.2.7. - Autosuffisance alimentaire	24
6 - SCHEMA D'ORGANISATION DE LA MISE EN PLACE DU TABLEAU DE BORD DANS LE CADRE DE LA DECONCENTRATION DES ACTIVITES DE LA CAB	24
7 - PROCESSUS DE MISE EN OEUVRE DU TABLEAU DE BORD	26
7.1. - Constitution de la banque de données par modules	27
7.2. - Indicateurs liés aux aménagements hydro-agricoles	27
8 - RECOMMANDATIONS	28

ANNEXES

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

INTRODUCTION

La Cellule Après-Barrages est l'outil technique permanent du Comité National de Planification, de Coordination et de Suivi du Développement de la Vallée du Fleuve Sénégal. Ses objectifs sont ceux déterminés par la mission assignée au CNP et comportant 6 points.

Le point n°3 précise "assurer le suivi des performances des différentes institutions chargées du développement de la vallée et proposer les réajustements nécessaires".

En outre la CAB s'est vue assigner des missions dans le court terme, parmi lesquelles :

- Appui participatif et animation aux groupes de travail mis en place pour réaliser les 20 recommandations formulées par le Conseil Interministériel de Juillet 1986.
- Mise en place de ses outils propres ; parmi ces outils et pour assurer la mission 3 assignée au CNP, il est prévu la constitution du Tableau de Bord de suivi du développement de la Vallée.
- Ce dernier point constitue l'objet du présent rapport.

1. LES FONDEMENTS DU TABLEAU DE BORD

Un décideur doit pouvoir disposer de renseignements représentatifs du fonctionnement du système qu'il entend suivre (ici le développement intégré de la vallée du fleuve Sénégal au sens large du terme), et donc des différentes activités qui composent ce système. Ces activités concernent aussi bien des phénomènes naturels (pluies, vents, etc) que les activités humaines en relation avec leur environnement ou impulsées par des programmes spécifiques dont les objectifs sont clairement précisés.

Chaque activité génère des données qui lorsqu'elles sont enregistrées alimentent un système d'informations qui les mémorise et peut soit les traiter soit les restituer telles quelles (banque de données).

Les informations constituent la base nécessaire à la décision, mais un décideur ne peut et ne devrait pas recevoir toutes les informations véhiculées par le système d'information. Il est donc nécessaire d'avoir un interface entre l'information et la décision. Le Tableau de Bord répond, entre autres, à cette exigence. Il constitue un outil d'agrégation qui permet de présenter, de façon synoptique, le fonctionnement du système.

Il est fréquent d'effectuer la comparaison entre le tableau de bord d'une organisation ou d'une entreprise et celui d'une automobile. Ce dernier fournit des indications sur les éléments essentiels du fonctionnement du véhicule et permet, en un coup

d'oeil, de se rendre compte si tout est normal. Sur un tableau de bord de voiture quand un fonctionnement devient défectueux un clignotant ou un voyant rouge s'allume.

Tout système de décision suppose un système de contrôle, sinon il n'est pas possible de vérifier le niveau d'application, de la décision ; le tableau de bord est alors l'outil privilégié du système de contrôle.

Le tableau de bord est aussi un outil d'aide à la décision, en ce sens qu'il recherche les grandes tendances significatives en mettant en évidence les écarts entre une situation réalisée et une situation prévue. (par exemple surface d'aménagements hydro-agricoles prévues par année dans le plan et surfaces effectivement réalisées, l'écart cumulé par année donne la tendance de réalisation de l'objectif).

C'est enfin un outil d'aide à la prévision, puisqu'en fonction de la situation actuelle et de la tendance passée, il est possible d'anticiper sur la situation envisageable à l'avenir.

2. METHODOLOGIE D'ELABORATION DU TABLEAU DE BORD

L'efficacité d'une décision dépend de la qualité de l'information, et cette qualité résulte d'une combinaison judicieuse entre la valeur de l'information et son coût.

Un système d'information peut se concevoir de deux façons :

- Système d'information par l'amont, c'est à dire basé sur la notion de banque de données. Cette conception repose sur le fait qu'il vaille mieux mettre à la disposition des décideurs l'information dont ils auront éventuellement besoin, en faisant appel à une information générée et disponible plutôt que d'imaginer l'ensemble des besoins en informations non obligatoirement disponibles.

- Système d'information pour l'aval, qui prépare les décisions en agrégeant les informations montantes, en fonction des besoins exprimés par les décideurs.

Nous avons choisi de privilégier le système d'information par l'amont, sans éliminer pour autant la seconde approche qui sera utilisée lorsque le PDRG sera disponible, et qui permettra un ajustement des indicateurs.

La méthodologie retenue consistera donc à examiner les informations disponibles et à retenir celles qui paraissent nécessaires dans le contexte actuel pour assurer le suivi du développement de la vallée.

La prise en compte de ces informations alimentera une banque de données à partir de laquelle un certain nombre de ratios et d'indicateurs nécessaires au suivi seront établis ; lesquels constitueront un second niveau d'information. Ce niveau pourra

être également alimenté par les indicateurs de suivi des activités de la CAB en ce qui concerne notamment les 20 recommandations du Conseil Interministériel.

A partir de ce second niveau seront retenus les indicateurs les plus pertinents pour l'Action, lesquels figureront dans le tableau de bord proprement dit.

Ce processus de remontée de l'information et de son agrégation s'inscrit dans un ensemble, qui-avec la banque de données régionales du Ministère du Plan et son exploitation par le modèle SIDERAL, avec la modélisation macro-économique pour la vallée du fleuve, ainsi que d'autres informations en provenance d'autres secteurs- constituera "le système d'aide à la décision" concernant le développement de la vallée du fleuve Sénégal, le schéma ci-après montre la hiérarchisation de ce système tout en précisant la place du tableau de bord.

La banque de données constitue l'élément central de cette architecture, d'autant que la CAB a un rôle important à jouer pour l'enregistrement et la restitution de l'information y compris au niveau décentralisé. Ce qui s'inscrit parfaitement dans le cadre de la déconcentration de ses activités.

La présente mission n'avait pas pour objet immédiat de constituer matériellement la banque de données ni d'en effectuer le traitement en vue de l'élaboration des critères à retenir, mais d'indiquer :

- quelles sont les informations à prendre en compte en fonction de leur représentativité de la réalité du terrain
- auprès de quelles sources les obtenir avec les séries chronologiques à prendre en considération au départ ; compte tenu du fait que la plupart de ces informations devront être actualisées en permanence.

Ici se pose le problème de la périodicité de présentation du tableau de bord, la plupart des données statistiques sont établies sur une base annuelle, bien que certaines d'entre elles soient faites mensuellement ; c'est donc la périodicité annuelle qui sera retenue.

Etant donné l'importance des aménagements hydro-agricoles dans la région et l'influence qu'ils ont aussi bien à l'amont qu'à l'aval de la production, une attention particulière y sera portée sur ce domaine.

La composante sylvo-pastorale révèle quelques difficultés au niveau de son appréhension globale en raison du manque de données, c'est pourquoi en attendant que les grandes orientations du PDRG soient connues le niveau de saisie des informations se fera de façon essentiellement sectorialisée. Les activités de la CAB en ce domaine viendront par la suite éclairer l'évolution des tendances d'intégration des actions entreprises, ainsi que leur niveau de réalisation.

3. LA BANQUE DE DONNEES

Les données prises en compte au niveau des différents services le sont sous des formes variables qui correspondant à leurs préoccupations et objectifs respectifs. Aussi ne sont-elles pas forcement disponibles sous la forme qui conviendrait le mieux au suivi que l'on se propose d'effectuer à travers le tableau de bord. C'est pourquoi, certaines données devront être traitées ou regroupées avant leur introduction dans la banque de données, en tenant compte du fait que, dans le cadre de la restitution de l'information vers la base, celle-ci devra être faite au niveau des Communautés Rurales dans la mesure du possible.

Nous allons examiner pour chaque secteur, les données et les séries chronologiques disponibles ; et surtout celles qu'il conviendra de retenir pour la banque de données.

3.1. Les données physiques

3.1.1. Climatologie et hydrologie

Les données climatologiques sont issues des stations synoptiques ou pluviométriques situées dans le bassin du fleuve sénégal et suivies par l'ASECNA. Elles sont rassemblées et corrigées -le cas échéant- par l'ORSTOM qui possède des données statistiques depuis la date de création des stations. Seules les données pluviométriques nous intéressent ici pour pouvoir établir des relations avec les cultures pluviales. Les données concernant les températures, l'ensoleillement, l'évaporation et les humidités relatives ont été déjà largement exploitées pour les calculs d'évapotranspiration potentielles nécessaires au calcul des besoins en eau des cultures. Elles ne seront donc pas reprises ici.

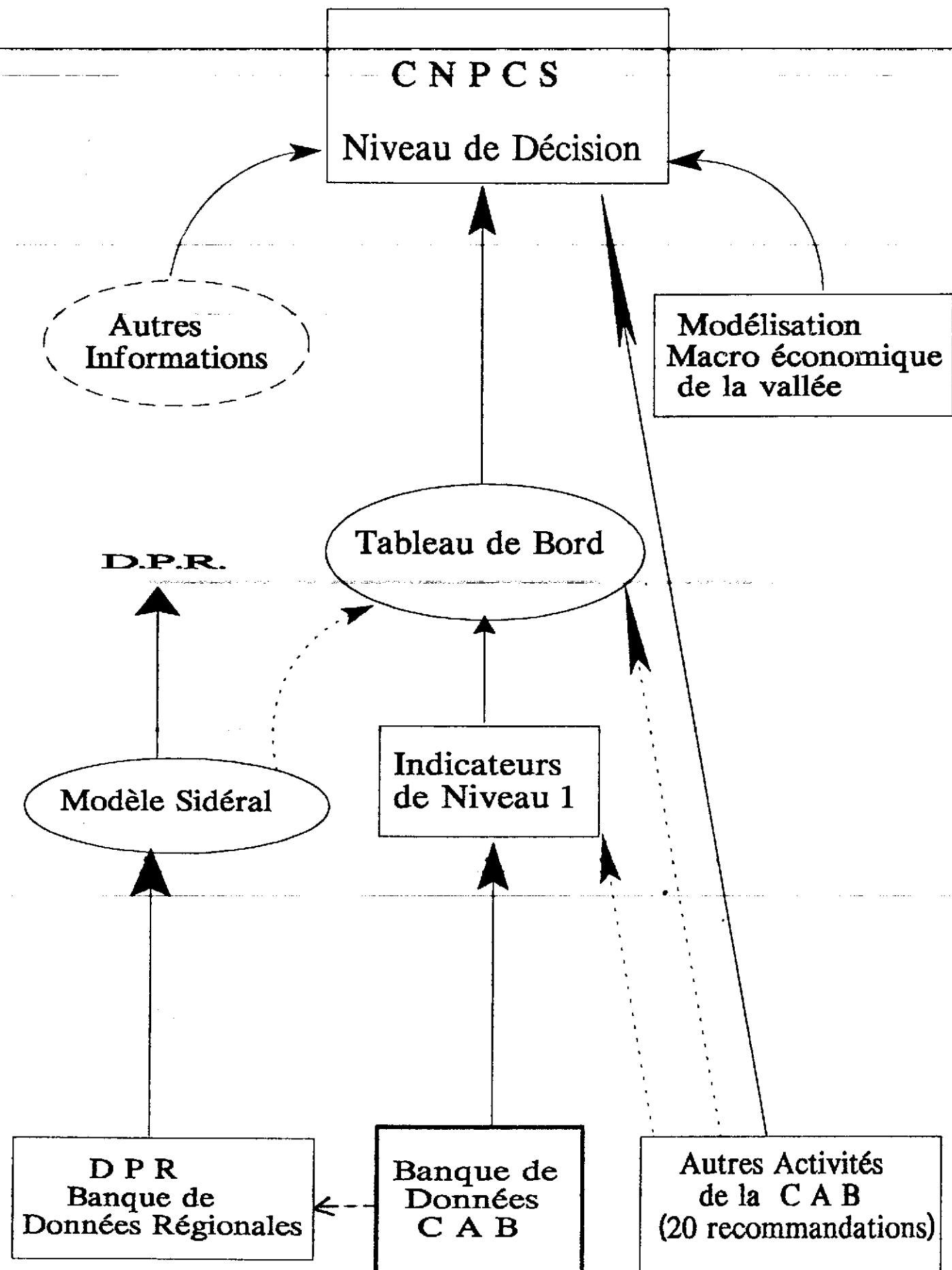
Les stations pluviométriques à prendre en compte sont celles de Bakel, Kidira, Barkedji, Coki, Dagana, Dara, Linguère, Matam, Podor et Rosso. On recueillera les données mensuelles depuis 1970. Ces données sont fiables.

Les données hydrologiques sont suivies à partir des stations situées le long de la vallée du fleuve et qui transmettent les hauteurs d'eau. Ces données sont nécessaires au calcul des coûts de pompage en cours de l'année pour les différents périmètres hydro-agricoles, mais aussi à la détermination des surfaces inondées.

Les données existantes seront recueillies à partir des années 1970 puisque des tentatives de détermination des surfaces inondées ont été effectuées à ces dates. Ces données peuvent être fournies par l'ORSTOM ou l'OMVS.

Dans le cadre des soutiens de crues et des irrigations les lâchers du barrage de Manantali doivent aussi être connues depuis qu'ils sont effectués. Ces données devraient être fournies par l'OMVS.

SCHEMA DU PROCESSUS D'AIDE A LA DECISION POUR LA VALLEE



3.1.2. Pédologie occupation du sol

Des cartes pédologiques ont été reprises dans le PDRG à partir des cartes existantes. Des tableaux indiquent la répartition des différents types de sols par Communautés Rurales. Elles peuvent être obtenues à partir des rapports du PDRG.

Les surfaces d'occupation du sol sont également disponibles à partir du PDRG, au moment où il a été élaboré et peuvent faire aussi l'objet de la même saisie que les données pédologiques.

L'évolution de l'occupation du sol ne sera pas facile dans les conditions normales, mais pourra se faire, d'une part, en tenant compte des nouveaux aménagements et, d'autre part, en fonction des moyens consacrés à l'interprétation des imageries satellites à des périodes de temps qui restent à déterminer en fonction des budgets disponibles.

3.1.3. Agriculture

3.1.3.1. Cultures de Walo

Les surfaces de Walo sont très variables suivant les années, et dépendent d'une part des niveaux d'inondation et de la disponibilité en main d'œuvre des populations concernées.

Des statistiques sont régulièrement établies selon les arrondissements par les services de l'agriculture mais n'ont pas une grande fiabilité, elles ne pourront servir que de base de comparaison lorsque des méthodes plus précises seront mises en place. Il est prévu que les services statistiques de l'agriculture étendent, à partir de 1991 leurs activités à l'évaluation des surfaces de Walo ; avec l'appui du DIAPER

Des laboratoires de traitement d'imagerie satellite existent au Sénégal (CSE), des premiers essais concernant les surfaces inondées ont déjà été menés à partir des données NOAA. Mais, elles ne sont pas suffisamment précises pour l'objet qui nous intéresse. Cependant il est possible de faire des traitements à partir des données SPOT. Il est donc proposé de réaliser une opération-test qui pourrait porter sur les régions de Matam et Podor si des crédits pouvaient être obtenus. L'OMVS inclut dans son programme d'activités le suivi des cultures de Walo à partir de l'imagerie SPOT. Mais, il n'est pas possible pour le moment de fixer des délais pour l'obtention des résultats.

Les rendements retenus le seront sous forme de normes nécessaires à l'obtention des productions (400 à 500 kg/ha).

3.1.3.2. Cultures de Diéri

Les surfaces de cultures de diéri fluctuent en fonction des conditions climatiques qui prévalent pour une année donnée, le Service des Statistiques Agricoles du Ministère de

l'Agriculture est appuyé depuis 1985 par le DIAPER au point de vue méthodologique et financier (moyens mis à la disposition des enquêteurs) pour la détermination de surfaces et les mesures de rendements.

La fiabilité des données ainsi recueillies s'améliore chaque année, celles-ci seront donc prises en compte à partir de 1985 et ne sont disponibles qu'au niveau arrondissement.

3.1.3.3. Aménagements hydro-agricoles

A)- Exploitations paysannes

Les données sont disponibles d'une part à la SAED pour les surfaces qu'elle encadre et d'autre part à l'OMVS pour tous les aménagements réalisés.

La banque de données OMVS comporte dans sa configuration actuelle :

- un "fichier périmètres" avec une fiche d'identification pour chaque périmètre, quelle que soit sa nature, indiquant sa localisation, le département et la Communauté Rurale concernée, ainsi que des renseignements d'ordre technique (exemple de fiche en annexe 1).

- un "fichier cultures" qui depuis la saison d'hivernage 1975, enregistre pour chaque périmètre et par campagne agricole, la surface nette irrigable, la surface cultivée par culture, la surface non exploitée et les causes de non exploitation (42 indicateurs), de même que les surfaces sinistrées et le type de sinistre, le nombre de producteurs par campagne, les rendements et les productions par campagne.

Cette banque est constituée sous DBASE III et est en principe disponible pour être transférée sur une banque de données à la CAB, le volume actuel de la banque est de 4Mo. Toutes les données de la banque sont nécessaires au suivi des aménagements de la vallée. Les codes d'enregistrement des données sont explicités dans le document en annexe 1. Cette banque ne comporte cependant pas d'informations sur les surfaces réhabilitées dans le cadre des aménagements de la SAED. Ces dernières seront donc obtenues auprès de la cellule suivi-évaluation de la SAED ou du Bureau des Etudes et Contrôle.

B)- Exploitations privées

Au stade actuel, les exploitations sont répertoriées dans le fichier OMVS. Mais, compte tenu de l'importance que ce type d'exploitation revêtira à l'avenir, il paraît souhaitable d'en constituer un fichier particulier au sein de la banque de données. Il convient toutefois d'apporter une précision en ce qui concerne la terminologie ; ces exploitations privées de taille moyenne ou grande correspondent à un seul exploitant, qui utilisera des moyens mécanisés propres ou en location et de la main d'œuvre salariée pour la mise en valeur.

Pour ce type d'exploitation, il sera nécessaire de recueillir les informations suivantes : surfaces nettes irrigables, surfaces nettes cultivées par campagne, rendements productions, nombre d'emplois permanents et saisonniers. Les fiches d'enquêtes mises au point par la cellule suivi-évaluation de la SAED devraient permettre d'obtenir ces informations.

C)- Complexes-agro industriels

Ces complexes sont pour le moment limités à 3 Unités dans la région du Delta. Il s'agit de la CSS, la SOCAS et le SNTI, les informations à recueillir sont : les surfaces, les productions la consommation en eau ; les productions traitées, les quantités transformées produites et sous les produits par nature, utilisation des sous produits en tonnage (ventes locales et exportation avec les prix correspondants).

3.1.3.4. Les grands axes hydrauliques

Le schéma hydraulique de la vallée a prévu la réalisation ou la réhabilitation de grands axes hydrauliques en particulier dans le delta. Des informations concernant la réalisation de ces travaux et le niveau d'entretien qui reviendra en principe à l'Etat devront être entrées dans la banque de données.

3.1.3.5. Moyens de production agricole et de traitement des récoltes.

Il existe peu de données statistiques concernant le matériel agricole.

Une enquête machinisme doit être réalisée par l'OMVS au cours de l'année 1990, portant sur le matériel de pompage le matériel de préparation du sol et le matériel de traitement des récoltes.

Une donnée pouvant être prise en compte est celle des surfaces cultivées mécaniquement, telles qu'elles ressortent des fichiers OMVS et des enquêtes qui seront menées par la cellule suivi-évaluation de la SAED.

Des informations sont aussi disponibles à partir des monographies par communautés rurales collectées, par le Service Régional du Plan à St-Louis, auprès des CERP (document en annexe 2).

3.1.3.6. Moyens d'entretien des périmètres

Le manque d'entretien des périmètres aussi bien au niveau de la SAED que des attributaires eux-mêmes a conduit à un nombre important de surfaces à réhabiliter, qui, à l'heure actuelle, réduisent sensiblement le rythme des nouveaux aménagements.

Dans le cadre du désengagement de l'Etat et de la SAED, il est prévu de remettre les aménagements de la SAED (après remise en état de fonctionnement) à des groupements de producteurs avec "un contrat de concession pour la gérance l'exploitation et l'entretien des aménagements hydro-agricoles" (document en annexe 3) ; ces contrats stipulent les obligations de la SAED et celles des groupements villageois ou GIE. Une partie des entretiens des réseaux ne pourra se faire manuellement et nécessitera l'intervention d'engins mécanisés. la plupart de ces groupements ont recours au crédit de campagne, avec un budget correspondant dans lequel figure le montant consacré à l'entretien mécanique ; les surfaces concernées pourraient être enregistrées pour indiquer le volume des surfaces prévues à l'entretien.

Ces données sont récentes et seront enregistrées à compter de leur date de création (1990).

Une seconde approche consisterait à enregistrer auprès du Guichet Unique, les PME qui se sont constituées pour effectuer des travaux culturaux et d'entretien.

Le problème majeur qui subsiste pour le moment est que l'évaluation du volume des travaux d'entretien est de type normatif, puisque qu'aucune expérience n'existe en la matière ; mais avec le temps ces données pourront être affinées.

3.1.3.7. Organisations de producteurs

Les organisations de producteurs existent de longue date. Les informations concernant une partie d'entre elles seront obtenues auprès des services d'encadrement de la SAED (délégations).

Depuis quelques années, de nombreux GIE ont vu le jour, peut être dans le but d'obtenir des crédits de campagne ou d'équipement. Les listes et statuts sont déposés au tribunal de St-Louis. Une enquête auprès du Tribunal de St-Louis et de Tambacounda permettra d'obtenir ces informations .Il conviendra au cours de cette enquête de relever tous les GIE et non pas seulement ceux ayant une orientation agricole.

~~Les données seront introduites dans la banque de données en tenant compte de la localisation de ces GIE. A cet effet, une codification spéciale devra être mise, au point pour pouvoir identifier les GIE et les groupements, par zone géographique et par nature d'activité.~~

3.1.3.8. Les facteurs de production

~~La SAED ne possède plus le monopole de la distribution des facteurs de production. Depuis la libéralisation du système, de nombreux opérateurs sont présents dans la vallée du fleuve, les forums impulsés par la CNCAS ont contribué à l'instauration d'une certaine concurrence entre les fournisseurs et/ou les revendeurs. Il n'est pas possible de mener des enquêtes auprès des fournisseurs pour connaître les quantités livrées. La solution proposée est d'utiliser les données des systèmes de crédits mis en place pour déterminer les volumes utilisés par l'intermédiaire du crédit. Les enquêtes menées par la CSE de la SAED permettront de connaître l'utilisation moyenne des engrains selon les zones.~~

3.1.4. Démographie

~~Les données disponibles sont celles du recensement de la population de 1976 et les premiers résultats du recensement de 1988 présentés par communautés rurales et indiquant la répartition selon le sexe, le nombre de concessions et/ou de ménages. Les autres données concernant le recensement de 1988 seront disponibles pour la région du Fleuve vers le mois d'avril 1990, de même que les premières projections. Les données concernant les rapatriés sont présentées par département dans un document établi par la DIRE.~~

~~Des recensements administratifs ont également été réalisés par les Communautés Rurales pour asseoir la taxe rurale et sont disponibles pour l'année 1988, en général dans les monographies du Service du Plan de St-Louis.~~

~~Les informations à exploiter à partir du recensement sont donc : la population totale et la répartition par sexe, le nombre de concessions et de ménages, la répartition par classes d'âge, la répartition par ethnie et selon le taux d'alphabétisation.~~

3.1.5. Communautés de base

~~Peu d'informations existent sur les communautés de base en dehors des enquêtes menées par la CAB sur les Conseils Ruraux, certaines informations se retrouvent aussi au niveau des monographies du Service du Plan de St-Louis (en cours de finalisation) qui ont été établies sous l'impulsion du CERP.~~

Les données à prendre en compte sont le nombre de conseillers, le nombre de femmes dans le conseil, la répartition par tranche d'âges, le niveau d'alphabétisation. Il reste à établir des données qualitatives sur le dynamisme des conseils ruraux. Ce travail a déjà été réalisé par un enquête de la CAB.

3.1.6. Foncier

En application de la Loi sur le Domaine National un processus de délimitation des terroirs des communautés rurales est en cours de réalisation. Les données à prendre en compte seront les communautés rurales ayant fait l'objet d'études, avec mention des surfaces correspondantes.

Les surfaces attribuées à des exploitations de moyenne ou de grande importance doivent faire l'objet d'un inventaire et d'une localisation, ces données devront également figurer dans la banque de données, elles proviendront soit de la Commission Régionale de Suivi de la Gestion des terres ; soit du Service Régional du Cadastre.

3.1.7. Environnement et intégration Agro-Sylvo-Pastorale

et Pêche

Ce secteur recouvre les domaines de l'élevage et du pastoralisme, de la forêt, de la pêche et de l'hydraulique pastorale et villageoise.

De nombreux projets sectoriels n'ont pas abouti, du fait de l'insuffisance de la prise en compte de l'environnement global des productions et de l'intégration des producteurs dans leur milieu naturel.

Un nouveau courant d'idées s'est fait jour, qui tend à prendre en compte l'ensemble des facteurs environnementaux des productions. Mais, le processus enclenché se développe lentement et les résultats quantifiables demeurent pour le moment modestes.

Les données statistiques sont peu fiables dans leur ensemble et nous ne retiendrons que celles de nature statiques ; ou qui toutefois méritent d'être retenues pour servir de base de comparaison lorsqu'une plus grande fiabilité sera acquise.

3.1.7.1. Elevage et pastoralisme

Les données statistiques sont élaborées par les services départementaux de l'élevage au niveau des arrondissements.

Les données concernant les effectifs sont souvent contestées. Des essais de détermination ont été faits par le Centre de Suivi Ecologique (CSE), sans apporter pour autant des

résultats sensiblement différents de ceux des services de l'élevage. Nous proposons néanmoins et en attendant des données plus fiables de continuer à enregistrer les effectifs des services de l'élevage.

Cependant d'autres données doivent être prises en compte telles que les abattages contrôlés, la prophylaxie, les parcs de vaccination, les ventes contrôlées d'animaux sur les marchés et surtout les informations concernant les GIE qui demanderont des enquêtes complémentaires de terrain.

3.1.7.2. Hydraulique villageoise et pastorale

Les seules données qui sont fiables sont celles concernant les forages dont l'entretien et la maintenance sont assurés par la DEM de la direction de l'hydraulique ; laquelle possède des sections de maintenance à N'Dioum, à Matam et à Tambacounda. Les renseignements disponibles concernent les caractéristiques des forages, leur localisation et leur fonctionnement (nombre d'heures de fonctionnement par jour). L'exploitation de ces données permettrait de calculer le nombre d'UBT desservies par les forages ; selon les périodes de l'année. Ces données peuvent donc -en l'état- être entrées dans la banque de données.

3.1.7.3. Les forêts

Dans ce domaine seules des données statiques peuvent être enregistrées, comme surface des forêts classées, réserves et parcs. Ces données figurent dans les documents des schémas directeurs pour la région de la vallée proprement dite.

Les surfaces de reboisement réalisées par les différents projets sont récapitulées à la Direction des Eaux et Forêts depuis l'année 1989 et méritent d'être enregistrées.

3.1.7.4. La pêche continentale

Peu d'informations sont disponibles, des recensements ont été effectués sur le lac de Guiers en 1986 et 1987 concernant le nombre des pêcheurs, leur équipement et les mises à terre. Ces données seront donc enregistrées. Une étude relative à la pêche dans la vallée du fleuve Sénegal doit être prochainement effectuée par l'ORSTOM.

3.1.8. Les prestations de biens et services

3.1.8.1. Les industries agro-alimentaires

Les données seront recueillies auprès de chaque Unité Industrielle. Elles comprendront les capacités de traitement, les quantités traitées, le mode d'approvisionnement, les rendements d'usinage, les sous produits et leur utilisation ainsi que les emplois permanents ou temporaires.

3.1.8.2. L'artisanat et les PME

L'artisanat fait partie du secteur informel et il n'existe pas pour l'instant de données fiables à ce sujet. Aussi est-il proposé pour le moment de ne pas les prendre en compte.

Les PME peuvent être repertoriées au niveau Central par l'intermédiaire du "Guichet Unique" et au niveau Régional et Départemental auprès de la SODISA, de l'antenne de la DIRE, de la Cellule de Promotion et d'Assistance aux PME (en cours d'installation), ainsi qu'auprès du projet Podor. Elles seront classées suivant leur localisation par nature d'activités, avec le nombre d'agrément et le nombre de dossiers en attente.

3.1.8.3. Les transports

Les données sur le transport issues du service d'immatriculation régional ne peuvent servir à l'évaluation des équipements de transport opérant dans la région, car beaucoup de camions proviennent d'autres régions au moment des récoltes. Seuls des comptages routiers pourraient donner des informations précises. Or, ces comptages ne sont réalisés que sur la RN2 et à des intervalles irréguliers. Aucune donnée ne sera donc enregistrée pour le moment.

3.1.8.4. Les commerces

Le service du contrôle économique possède des données statistiques mensuelles sur le commerce de gros et de demi-gros (et donc de la consommation commercialisée) des vivres de première nécessité, à travers l'état et les mouvements des stocks déclarés. Mais, il n'est pas possible d'inventorier les commerces de pièces détachées pour le matériel agricole par exemple.

Par ailleurs, un inventaire à périodicité annuelle, des points de vente au détail selon la catégorie et la localisation peut être obtenu moyennant traitement complémentaires.

3.1.9. Les actions d'appui et d'accompagnement

3.1.9.1. La recherche

Les données recueillies se feront sous forme des variétés disponibles et vulgarisables, les quantités de semences de base produites et le budget de la recherche pour la région. Les données reprendront les résultats depuis l'année 1985.

Les résultats de cellule Recherche-Développement de la SAED seront enregistrés depuis sa création.

3.1.9.2. Les productions de semences

Les semences de paddy sont multipliés au niveau des R1 et R2 par la DPCS, au niveau de sa ferme de Richard Toll qui utilise les services de paysans sous contrat. La DPCS est en mesure de donner les quantités de semences certifiées. Des données qualitatives devront aussi être enregistrées à l'occasion de visites de terrain auprès des utilisateurs.

3.1.9.3. Encadrement vulgarisation formation

Le nombre de conseillers agricoles en place sera fourni par les délégations de la SAED.

Le CNAPTI indiquera le nombre de conseillers agricoles formés par an, ainsi que le nombre de nouveaux alphabétisés et les actions menées auprès des groupements (formation à la gestion des responsables des GIE). Ces données seront collectées depuis l'année 1980.

Les Centres d'Expansion Rurale Polyvalents sont les structures décentralisées dépendant du Ministère de l'Intérieur chargés de l'encadrement des communautés rurales au niveau des arrondissements. Pour le moment, ces structures sont dépourvues de moyens matériels et leurs activités sont limitées. Il est question de les redynamiser dans le cadre de la préparation des projets régionaux et si possibles la réalisation des plans locaux de Développement de la Région de St-Louis, qui pourraient permettre d'asseoir les schémas Directeurs Départementaux au niveau des Communautés Rurales. Les informations concernant le personnel ainsi que les activités des CERP seront fournies par les directions régionales des CER de St-Louis et de Tambacounda. Les données seront collectées à partir de l'année 1989 (enquête également de la CAB).

3.1.9.4. Alphabétisation

Les actions d'alphabétisation sont menées à la fois par différentes structures et par les ONG. L'exploitation des fiches de projet des ONG devrait permettre de compléter les informations sur l'alphabétisation à partir de 1988. Le CNAPTI mène des activités d'alphabétisation fonctionnelle et est en mesure de fournir les informations correspondantes.

3.1.9.5. Les ONG

Les ONG sont très nombreuses au Sénégal. La plupart de celles qui s'occupent de développement sont regroupées au sein du Conseil des Organisations Non Gouvernementales d'Appui au Développement (CONGAD). Actuellement une vingtaine d'ONG exercent des activités dans la vallée du fleuve.

Le CONGAD est en train de mettre au point, pour chaque ONG, des fiches de projet concernant chaque activité et sa localisation, ce fichier informatisé (écrit sous "FILING") sera disponible dans le courant de l'année 1990. Mais il conviendra d'y adjoindre les informations relatives au ONG adhérant à la FONGS.

3.1.10. Les infrastructures et équipements socio-culturels

a)- les routes et pistes

Il existe un inventaire routier annuel pour le réseau classé qui concerne les routes bitumées ou les routes en terre. En ce qui concerne les pistes de production, le Service des Pistes de Production et du Rechargement du Ministère de l'Equipement est en mesure d'indiquer les dates d'ouverture ou de réhabilitation des pistes. Cependant, les routes et pistes ainsi mises en service ne bénéficient généralement pas de suivi régulier par la suite. Certains projets ayant un programme pistes de desserte seraient, néanmoins, en mesure de fournir de telles informations (projet FED Podor etc.). Les axes routiers seront pour leur part répertoriés par type et par département.

b)- éducation

La direction des études et de la planification du Ministère de l'Education Nationale est en mesure de fournir à partir de 1980 la liste des établissements scolaires avec le nombre de classes, le nombre d'élèves et le nombre d'enseignants, pour l'enseignement élémentaire et moyen. Ces informations seront regroupées par département jusqu'en 1988 et par communes et Communautés Rurales à partir de 1989.

En ce qui concerne l'enseignement Coranique il n'existe pas de données statistiques disponibles, les seules informations traitées par la Direction de l'Action Sociale, concernent les DAARA qui font appel à des subventions pour leur fonctionnement.

c)- alimentation en eau : SONEES

La SONEES à St-Louis est en mesure de fournir les quantités d'eau brute pompée à partir du fleuve ou du Lampsar par chaque station ainsi que la longueur des réseaux de distribution, le nombre d'abonnés par catégorie et la consommation. Les données seront reprises à partir de 1980.

La SONEES à Dakar indiquera les prélèvements au niveau du lac de Guiers pour l'alimentation en eau de Dakar et, dans le futur, à partir du Canal du Cayor.

d)- électricité : SENELEC

La SENELEC est en mesure de fournir par secteur, le nombre d'abonnés par catégorie et la consommation. Le service des abonnés spéciaux dispose des consommations mensuelles et peut - le cas échéant- fournir un point sur les abonnés de la catégorie "moyenne tension" en particulier les stations de pompage des périmètres hydro-agricoles.

Ces informations seront recueillies à partir de 1980.

e)- SONATEL

La SONATEL est en mesure de donner les informations concernant la capacité des centraux téléphoniques de la région du fleuve, le nombre d'abonnés et de cabines téléphoniques et le nombre d'unités par catégorie d'abonnés.

f)- Santé

La direction des études et de la programmation du Ministère de la Santé peut fournir les infrastructures de santé par localisation ainsi que le personnel de santé.

Ainsi que pour l'enseignement ces données seront reprises par département jusqu'en 1988 et par CR à partir de 1989.

La région médicale fournira les renseignements concernant les vaccinations et le suivi des principales maladies : paludisme, onchocercose bilharziose.

g)- Poste et Caisse d'Epargne

L'OPCE dispose annuellement du nombre de bureaux de postes et du nombre de mandats payés, en provenance de l'extérieur de la région (étranger) par département et par année.

h)- radio et télévision

Les données suivantes sont à recueillir auprès de l'ORTS :

Equipement, station régionale et de réémission, nombre de points d'écoute collective.

Grille des programmes et nombre d'heures d'émission dans les langues nationales.

3.2. Les données économiques

3.2.1. Les investissements publics

Les investissements publics seront saisis à travers le PTIP, qui donne, pour chaque projet inscrit, son programme d'investissements par année. Le service de la planification régionale a déjà mis sur fichier la répartition du PTIP par région et ce fichier est en cours de transfert à la CAB. Seules les informations concernant la programmation sont disponibles ; celles relatives aux décaissements manquent à ce niveau.

3.2.2. Le crédit

Le crédit est essentiellement mis en place par la CNCAS. Par ce biais, il sera possible de connaître les montants annuels des crédits de campagne et d'équipements, le niveau des encours et les montants des remboursements. La CNCAS est d'installation récente dans la région du fleuve et, pour le moment, seul le premier crédit de campagne a donné lieu à un remboursement à hauteur de 97 %. Mais il ne concerne que des montants relativement modestes.

Certains projets mettent en place des fonds de roulement au lieu de crédits bancaires, ces fonds seront également enregistrés.

Le montant des crédits consortiaux consentis à la SAED pour la commercialisation du paddy seront également enregistrés à partir des documents SAED.

3.2.3. Les prix

Les prix des produits agricoles sont enregistrés au niveau des statistiques agricoles, il seront repris depuis 1980.

Les services de l'élevage enregistrent les prix des animaux sur les marchés, ainsi que le prix de la viande au détail.

Les prix des intrants sont connus à partir des fournisseurs ou à travers les forums organisés par la CNCAS en début de campagne.

3.2.4. Les éléments macro-économiques

Il apparaît important de suivre dans un premier temps certains éléments macro-économiques, à savoir :

- les importations de céréales et en dons nécessaires à la couverture des besoins alimentaires du pays. Ces données sont obtenues par l'intermédiaire du CSA et de la CPSP. En ce qui concerne le CSA la distribution des aides est récapitulée par projet, et non par région.

- l'encours et le service de la dette concernant les investissements réalisés dans la région du fleuve ; ces informations ne sont pas directement disponibles, la DDI au Ministère des Finances traite la dette par Bailleurs de Fonds, il faudrait donc reconstituer la liste des projets par bailleurs de fonds, avec les références correspondantes pour reconstituer le service de la dette sur la région du fleuve.

- le chiffre d'affaires des banques dans la région du fleuve

- le budget de la SAED

- des dépenses de fonctionnement et de personnel de l'Administration et des collectivités locales (pouvant être fournis par les services du Contrôle Financier et le service de tutelle des Collectivités Locales).

3.3. Les fiches de projets

De nombreuses fiches de projets sont établies par les services de la Direction de la Planification ou même au sein de la CAB et par les comités régionaux de développement et les CERP (pas encore pour la région du fleuve dans ce dernier cas).

Certaines des fiches de projet ne sont en fait que des idées de projet comportant parfois une estimation des coûts, mais sans description détaillée des actions à entreprendre et des moyens à mettre en oeuvre.

Par souci de cohérence et d'homogénéisation il paraît souhaitable d'établir une fiche-type de projet, en réunissant les principaux partenaires concernés, avant de procéder à leur saisie informatique.

3.4. Situation du portefeuille d'études en fonction du niveau d'avancement APS/APD.

Ce travail est déjà partiellement réalisé par l'OMVS.

4. LE SUIVI DES ACTIVITES DE LA CAB POUR LES 20 RECOMMANDATIONS

5. LES INDICATEURS ISSUS DE LA BANQUE DE DONNEES

Un certains nombre d'indicateurs peuvent être extraits de la banque de données soit directement soit après traitement. C'est pourquoi la structuration de la banque de données devra permettre de réaliser de manière automatique la plupart des traitements nécessaires.

5.1. Données physiques

5.1.1. Climatologie et hydrologie

Les données seront présentées sous forme de graphiques avec les courbes pluviométriques des différentes stations climatologiques aussi qu'avec les hydrogrammes pour les stations de mesure du fleuve.

5.1.2. Pédologie et occupation du sol

Les cartes pour la vallée proprement dite existent à l'échelle du 1/100.000 ème dans les rapports du PDRG, il conviendrait de prévoir de les faire dupliquer en vue d'une grande diffusion au moment de la première présentation du tableau de bord.

5.1.3. Agriculture

5.1.3.1. Cultures de Walo

En dehors des statistiques de l'agriculture, l'appréciation des cultures de décrue pourrait se faire à titre de test pour une année, à partir des études antérieures (Juton 1972 GIBB 1986). Cela demandera un travail particulier au niveau de la CAB.

5.1.3.2. Cultures de diéri

Présentation de l'évolution des surfaces cultivées à partir de 1985 et comparaison avec les données pluviométriques par zone.

5.1.3.3. Aménagements hydro-agricoles

Les indicateurs seront extraits de la banque de données OMVS qui devrait normalement être transférée à la CAB.

A)- Exploitations paysannes

Des tableaux présenteront par département et par type d'aménagement :

- évolution du cumul des surfaces aménagées (SNI)
- évolution des surfaces cultivées par campagne et par année
- coefficient d'intensité culturelle SC/SNI
- évolution des surfaces non fonctionnelles et pourcentage par rapport aux SNI
- évolution des surfaces par attributaire et par type d'aménagement
- évolution du cumul des surfaces réhabilitées
- évolution des productions et des rendements avec pour ceux-ci des commentaires sur les méthodes d'évaluation des rendements par la CSE de la SAED.
- évolution des surfaces prises en charges par les groupements dans le cadre des contrats de gestion

Tous ces indicateurs seront présentés par département pour faire ressortir les différences entre eux.

B)- Exploitations privées

- évolution du nombre d'exploitations
- évolution des surfaces attribuées
- évolution des surfaces aménagées et cultivées
- évolution des productions
- évolution du nombre d'emplois

C)- Complexes agro-industriels

- évolution des surfaces et des productions
- évolution des emplois permanents et temporaires
- évolution des consommations en eau

5.1.3.4. Grands axes hydrauliques

Appréciation de leur état de fonctionnement de manière qualitative

A = bon B = moyen C = mauvais, ou pourcentage des surfaces desservies normalement par rapport aux surfaces à desservir.

5.1.3.5. Moyens de production

- évolution des surfaces préparées mécaniquement ou en culture attelée
- évolution des surfaces récoltées mécaniquement
- évolution des productions de paddy battues mécaniquement

5.1.3.6. Entretien des périmètres

- évolution des montants provisionnés pour l'entretien par les périmètres sous contrat de gestion par rapport aux montants estimés nécessaires dans les contrats
- évolution du nombre et de la capacité des PME spécialisées dans l'aménagement et l'entretien.

5.1.3.7. Organisations de producteurs

- évolution du nombre d'organisation par catégorie et pourcentage d'entre elles faisant appel au crédit.

5.1.4. Démographie

A partir des résultats de recensement de 1988 et de celui de 1976 projections de populations par département

- répartition par sexe et par age
- population urbaine et population rurale
- population active agricole et répartition par type d'activité
- densité de population rurale par CR
- importance de l'émigration par analyse de la pyramide des ages.

5.1.5. Foncier

- évolution des autorisations d'installation attribuées et surfaces correspondantes
- typologie des types d'autorisation (délibération du CR, immatriculation du Domaine National, bail, Domaine privé de l'Etat.)
- évolution des surfaces cadastrées
- portefeuille des demandes en instance et évolution (Guichet Unique, Commission Régionale de Suivi de la Gestion des Terres, Communautés Rurales).

5.1.6. Environnement et intégration agro-sylvo-pastorale

- évolution du nombre de groupements ou villages engagés dans des opérations de gestion de terroir et surfaces correspondantes par nature
- évolution du nombre des GIE par activité et de leur volume d'activité
- évolution des surfaces reboisées et prises en charge par les communautés de base

- évolution du nombre de forages

- évolution des consommations en eau à partir des forages équipés et répartition entre la consommation humaine et animale
- évolution des abattages contrôlés et estimés
- prophylaxie + évolution du nombre d'animaux traités par type.

- 5.1.7.1. Industries agro-alimentaires

- évolution des quantités traitées et taux de saturation des capacités de traitement
- évolution des quantités de produits et sous produits obtenus
- évolution de la vente locale des sous-produits
- évolution de l'emploi.

- 5.1.7.2. Petites et Moyennes Entreprises (PME)

- évolution du nombre de PME par secteurs d'activité et chiffres d'affaires correspondants

- 5.1.7.3. Commerce

- évolution du nombre et de la variation de stocks des commerces suivis par le Service de Contrôle Economique

- 5.1.8. Actions d'appui et d'accompagnement

- 5.1.8.1. Recherche

- évolution des quantités de semences de base par nature et variétés mises à la disposition des organismes de multiplication
- évolution du budget de la recherche
- évolution du nombre de nouveaux itinéraires techniques mis en place et surfaces concernées

- 5.1.8.2. Productions de semences

- évolution des quantités de semences produites et commentaires sur la qualité
- taux de remplacement des semences par rapport aux normes requises

5.1.8.3. Encadrement formation

- évolution du nombre de conseillers agricoles en place
- évolution du nombre de conseillers agricoles formés par année
- évolution du nombre d'alphabétisés par type de structure
- évolution des formations (par type) auprès des conseils ruraux et des groupements.

5.1.8.4. Organisations Non Gouvernementales

- évolution des surfaces encadrées par les ONG par type d'activité, nombre de groupements et de personnes concernées

5.1.9. Infrastructures et équipements socio-culturels

a)- Pistes agricoles

- nombre de km de pistes entretenues par an
- évolution du budget de direction régionale des TP

b)- Education

- évolution du taux de scolarisation (élémentaire moyen secondaire)
- évolution du nombre de personnes formées par catégorie dans les centres de formation professionnelle

c)- Consommation d'eau

Calcul des prélèvements d'eau au niveau du fleuve pour les besoins de l'irrigation et de l'alimentation en eau des populations en hivernage et en saison sèche.

d)- Eau potable

- évolution du nombre d'abonnés par catégorie et des consommations
- évolution de la consommation moyenne par type d'abonné
- évolution de la consommation d'eau brute de la SONEES pour la région du fleuve et pour Dakar (station du lac de Guiers puis canal du cayor)

e)- Electricité

- évolution du nombre d'abonnés par type et par nature de tension
- évolution de la consommation moyenne par type d'abonné
- évolution du nombre de demandes en instance.

f)- Téléphone

- évolution du nombre de postes par central et répartition par catégorie d'abonnés

- évolution du nombre de cabines téléphoniques
- évolution du nombre de téléc

g)- Postes

- évolution du nombre de bureaux de postes
- évolution des montants des mandats émis à destination de la Région du Fleuve et payés en faisant ressortir, pour ces derniers, ceux en provenance de l'étranger.

h)- Radio et télévision

- évolution du nombre d'heures de radio éducative rurale
- évolution du nombre de points d'écoute collective

i)- Santé

- évolution des équipements sanitaires par type et du personnel/1000 hab
- évolution du budget régional de la santé
- évolution du nombre de vaccination PEV
- évolution du nombre de consultants et de consultations
- évolution des cas constatés des principales maladies suivantes : Bilharziose, Paludisme, Onchocercose.

5.2. Données économiques et macro-économiques

5.2.1. Investissements publics

- évolution du montant des investissements publics dans la région
- évolution du montant par habitant

5.2.2. Crédit

- évolution du montant des crédits de campagne et d'investissements
- évolution du taux de remboursement
- taux de couverture du crédit par nature d'activité

5.2.3. Prix

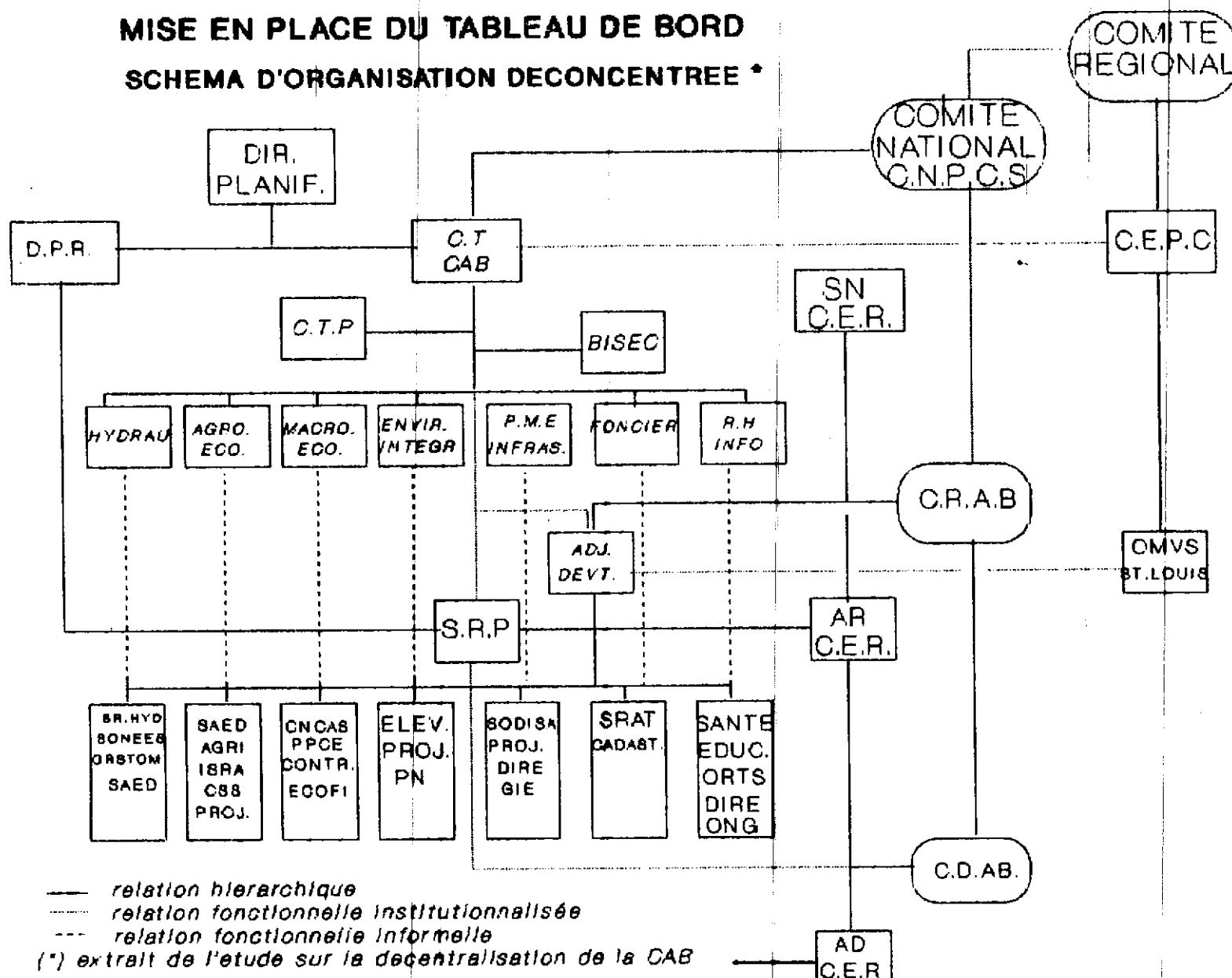
- évolution des prix des produits agricoles sur les marchés
- évolution du prix du bétail sur les marchés et de la viande
- évolution du prix des intrants obtenus au niveau des forums

5.2.4. Transferts en provenance de l'étranger

- évolution du montant des transferts par l'intermédiaire de l'OPCE et de la monnaie liquide auprès des banques.

MISE EN PLACE DU TABLEAU DE BORD

SCHEMA D'ORGANISATION DECONCENTREE *



5.2.5. Portefeuille des études pour les projets

- évolution du portefeuille des études à différents stade APS et APD par département, ramené en surfaces.

5.2.6. Désengagement de la SAED

- évolution des surfaces confiées aux groupements sous forme de contrat de gérance par rapport aux surfaces gérées par la SAED.

5.2.7. Autosuffisance alimentaire

- évolution du bilan céréalier par département ainsi qu' au niveau de la région
- évolution de la contribution de la région à l'autosuffisance alimentaire du pays.

6. SCHEMA D'ORGANISATION DE LA MISE EN PLACE DU TABLEAU DE BORD DANS LE CADRE DE LA DECONCENTRATION DES ACTIVITES DE LA CAB.*

La réalisation du tableau de bord va représenter un travail conséquent, tant en ce qui concerne sa mise en place que son suivi, lequel impliquera un rapprochement progressif des sources d'information se trouvant sur le terrain (comités départementaux de développement et comités locaux). Ceci nécessitera des manipulations de plus en plus lourdes d'informations pour établir des synthèses pertinentes aux niveaux départemental ou régional.

Les missions de terrain ont permis de constater dans certains cas un manque de coordination entre les services centraux et régionaux, alors que la tendance à la décentralisation favorise le transfert au niveau des régions, d'une partie des activités des services centraux. Par exemple, les Services Régionaux du Plan vont être renforcés en personnel, notamment par des spécialistes en Aménagement du Territoire.

*- selon étude en cours à la CAB

La CAB a bien évidemment un rôle de dynamisation à jouer vis à vis des structures régionales et départementales, à l'instar de sa mission actuelle d'impulsion et d'animation des groupes interministériels de travail constitués sous l'égide du CNPCS. En outre, il apparaît qu'un certain nombre de structures sont sur le point d'effectuer parallèlement une collecte de données : soit dans l'optique d'une synthèse et d'une programmation (DPR) ; soit dans le but d'asseoir des projets locaux de développement (secrétariat national des CER).

Il apparaît donc de la plus haute importance qu'une collaboration effective puisse se développer et/ou se renforcer entre les différents services concernés sous l'impulsion de la CAB, afin d'éviter les chevauchement, et de développer -autant que possible- une nécessaire synergie.

Dans le cadre de l'étude pour la préparation du Tableau de Bord, une première réunion de sensibilisation des services régionaux s'est tenue au cours d'une mission à St-Louis (convocation et liste des participants en annexe), laquelle s'inscrit dans le processus de déconcentration des activités de la CAB.

Le schéma ci-après, qui résulte de l'étude menée actuellement à la CAB sur la décentralisation des activités de l'Après-Barrages, indique les relations qui devraient s'instaurer pour pouvoir aboutir à un fonctionnement harmonieux des activités de mise en oeuvre du Tableau de Bord préconisé. Certaines relations sont d'ordre hiérarchique et figurent en trait plein sur le schéma. Les autres sont plutôt des relations fonctionnelles qui devraient s'établir de façon moins formelle dans le souci d'éviter les lourdeurs administratives.

Ces relations s'établissent entre des organisations politico-administratives, techniques et sous-régionales.

L'instance supérieure est constituée par le CNPCS dont la CAB est l'organe opérationnel, il est représenté au niveau régional par le "Comité Régional Après-Barrages".

L'organisme sous-régional est constitué par l'OMVS et son antenne régionale de St-Louis.

Au niveau national, les relations de la CAB avec les différents ministères concernés sont pratiquement institutionnalisées, à travers le fonctionnement des différentes Commissions et Groupes de Travail créés. Des relations étroites et suivies paraissent indispensables avec l'OMVS la Division de la Planification Régionale (DPR) de la Direction de la Planification, ainsi qu'avec la Direction nationale des CER qui devrait entreprendre prochainement l'élaboration de projets locaux de développement dans la Région du Fleuve. De plus ces services ont des fichiers informatisés qui permettraient un échange aisément d'informations dans les deux sens. Il est déjà prévu

que la banque de données de la CAB soit en partie alimentée par celle de l'OMVS et par celle qui est en cours d'installation à la Direction de la Planification (DPR).

Au niveau de la CAB, chaque expert serait chargé de la vérification des données concernant son domaine d'intervention et/ou de compétence, préalablement à leur saisie dans la banque de données. Aussi les experts devront-il s'efforcer, à travers l'établissement et le renforcement des relations avec tous les services-sources d'information, de garantir la pertinence et la fiabilité technique ainsi que la mise à jour des données relevant de leur domaine de compétence. Ces services pouvant se trouver aussi bien au niveau national, régional que départemental. Un relais essentiel au niveau régional est constitué par le service du Plan qui pourra aider à la collecte des données auprès des différents services régionaux.

Les services régionaux ou locaux seraient alors mieux impliqués, dans la mesure où ils ne sont pas consultés uniquement pour fournir des informations ; mais bénéficieront aussi d'une restitution la plus complète possible, ainsi que des éléments de synthèse pouvant résulter à la centralisation des informations. Des réunions de concertation devront par conséquent être organisées dans ce sens au niveau le plus décentralisé possible.

Les CER seront amenés à prendre une importance accrue dans la promotion des programmes et projets locaux. Il conviendrait alors que la CAB soit étroitement associée à leur démarche. A cet effet, la banque de données du Tableau de Bord devrait pouvoir fournir des informations jusqu'au niveau des communautés rurales. La CAB possèdera, ainsi, un outil de travail essentiel pour la mise à disposition, puis le recueil d'informations émanant des CER, en vue de leur restitution finale sous une forme dûment complétée.

Les relations avec les services régionaux devront s'établir en étroite collaboration avec le Service Régional du Plan et avec la caution de l'adjoint du Gouverneur chargé du développement, afin qu'une parfaite circulation de l'information puisse se réaliser. C'est dans ce sens que des démarches viennent d'être récemment entreprises auprès des autorités régionales et des services des CER.

7. PROCESSUS DE MISE EN OEUVRE DU TABLEAU DE BORD

La mise en oeuvre du tableau de bord ne pourra se faire que de manière progressive, compte tenu des tâches à accomplir.

Une démarche logique pourrait conduire aux étapes suivantes :

- constitution de la banque de données par modules
- mise au point des indicateurs liés aux aménagements hydro-agricoles
- présentation de la 1^e esquisse du tableau de bord
- réaction des parties prenantes

- intégration des éléments du PDRG précisant le besoin de nouveaux indicateurs éventuels.

7.1. Constitution de la banque de données par modules

La mise au point de la banque de données implique que l'on détermine la façon dont celle-ci devra être structurée, pour permettre et faciliter l'accès aux informations et leur traitement possible.

Certaines données pourront être introduites directement dans la banque à partir d'autres bases de données, lesquels sont parfois générées avec des logiciels différents d'une source à l'autre. D'autres données devront, par contre, être entrées manuellement ; ce qui suppose une codification préalable ou automatique sous forme d'écran de saisie. Les résultats des différents travaux réalisés au niveau de la CAB devront aussi être introduits dans cette banque de données ce qui contribuera à une consolidation des acquis de la cellule.

Il apparaît évident que la conception informatique de la banque de données devra être confiée à un informaticien particulièrement compétent dans la gestion des bases de données, et qui soit à même de régler les problèmes de compatibilité entre les différents logiciels et programmes utilisés. Celui-ci devra avoir, par ailleurs, un rôle de formation et/ou de perfectionnement auprès des différents experts appelés à travailler sur cette banque de données.

La constitution de la banque se fera par modules ; chaque module traduira la priorité des informations à prendre en compte, donc des données à recueillir, dans un premier temps en vue de leur exploitation. Il pourrait s'agir, en premier lieu, des informations disponibles et -si possible- stockées sous forme de fichiers informatisés.

7.2. Indicateurs liés aux aménagements hydro-agricoles

Les aménagements hydro-agricoles représentent l'effort le plus important en investissements consentis pour le développement de la vallée.

Les indicateurs paraissant les plus importants sont :

- évolution des prévisions de surfaces aménagées cumulées
- évolution cumulée des SNI réalisées par département et par type d'aménagement
- évolution des surfaces non fonctionnelles
- évolution des surfaces réhabilitées
- évolution du coefficient d'intensité culturelle
- évolution du nombre d'attributaires et de la surface par attributaire
- évolution des surfaces rétrocédées par la SAED en "contrat de gestion"

Modules par priorité

Domaine	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
Hydraulique	données météo données hydro	Senelec Sonees	Fiches projets
Agro-économie	fichier OMVS Pédologie complexes agro-indus SAED:surf réhabil ISRA	cultures walo cultures diéri machinisme encadrement GIE	fiches projets ONG
Intégration agro sylvo pastorale	GIE	surfaces reboisées forages	Fiches de projet
Economie	CNCAS Banques	OPCE Contrôle économique	
PME infrastr.	PME industries	Infrastructures	Fiches de projet
Ressources humaines communication	Population Education Dire	Sonatei ORTS Santé	
Foncier	Conseils ruraux	Cadastre	

- densité de la population rurale par rapport aux surfaces Walo par département
- pourcentage de surface de Walo aménagé par département
- évolution des productions
- bilan alimentaire par département
- tableau récapitulatif des activités de la CAB dans le suivi des 20 recommandations.

8. RECOMMANDATIONS

1- Le tableau de bord comme outil de suivi permanent du développement de la vallée doit être mis en oeuvre par un personnel dont la pérennité du poste, devra être assurée par l'Etat. Actuellement la CAB est soutenue financièrement par des Bailleurs de Fonds qui assurent la prise en charge d'experts nationaux et internationaux. Or il se trouve que certains experts internationaux n'ont pas d'homologues nationaux, le risque existe donc qu'au départ d'un expert n'ayant pas d'homologue, le travail qu'il effectue ne puisse être poursuivi faute de personnel. Il importe donc que tous les services soient pourvus de fonctionnaires en nombre suffisant ayant les compétences requises pour ce type de travail.

2- En liaison avec de la première recommandation et à l'occasion de la mise en place d'une banque de données, il conviendrait de procéder à une consolidation des acquis de la CAB. Car, beaucoup de travail a été réalisé, notamment en termes de données collectées. Mais, les résultats demeurent pour l'instant stockés de façon trop individualisée et méritent donc d'être valoriser.

3- Le recrutement d'un expert informaticien pour la mise en place de la banque de données paraît indispensable. Un appui intensif de sa part devra être fourni jusqu'à ce que les experts soient à même d'utiliser seuls la banque de données pour les études qu'ils devront conduire (une durée de 2 ans paraissant un minimum).

4- Chaque expert, pour le domaine dont il a la charge, devrait être responsable de la vérification des données, avant leur entrée dans la banque et de leur mise à jour permanente.

A N N E X E S

- A1 - Inventaire des données de base disponibles au niveau des services régionaux
- A2a - Fiche signalétique périmètre (OMVS)
- A2b - Répertoire des causes de non exploitation (OMVS)
- A3 - Exemple de monographie d'arrondissement
- A4 - Contrat de concession gérance (SAED)
- A5 - Réunion de sensibilisation interservices à St Louis
Convocation

INVENTAIRE DES DONNEES DE BASE
DISPONIBLES AU NIVEAU DFS SERVICES REGIONAUX

SERVICES/RESPONSABLES	IDENTIFICATION DES DONNEES DISPONIBLES	SERIE CHRONOLOGIQUE		PERIODICITE ACTUELLE OU FUTURE	NIVEAU GEOGRAPHIQUE	COMMENTAIRES	
		DEBUT	DERNIERE			ELABORATION	OBSEERVAT.
HYDRAULIQUE (Mr. Ch. SECK)	!Nbre de forages	1953	1989	!Annuelle	!Arrondissement	Collecte	
	!Nbre forages-puits	1953	1989	!Annuelle	!Arrondissement	Collecte	
	!Nbre de puits	1953	1989	!Annuelle	!Arrondissement	Collecte	
	!Données hydrologiques (Bakell)	1901 (Bakell)	1990	!Mois	!(au niveau des stations)	Mesure	
	!Données hydrogéologi. (voir niveau national)			!(voir niveau national)		Sondage Mesure	
EAUX ET FORETS (Mr. Etienne MANGA)	!Nbre et Sup. réserves sylvo-pastorales	1950	1989	!Annuelle	!Dépt. et Région	Collecte	Niveau de dégradation des réserv.
	!Nbre et Sup. forêts classées	1950	1989	!Annuelle	!Dépt. et Région	Collecte	Niveau de dégradation des forêts
	!Réserves de faunes	1963	1989	!Annuelle	!Dépt. et Région	Collecte	
	!Nbre et Sup.						
	!Parcs nationaux	1970	1989	!Annuelle	!Région	Collecte	
	!Nbre et Sup.						
	!Nbre et Sup. de ZIC et Zones aménagées	1970	1989	!Annuelle	!Région	Collecte	
	!Nbre et Sup. camping de chasse	1980	1989	!Annuelle	!Région	Collecte	
	!Quantité de charbon de bois	1975	1989		!Dpt et Région	Collecte	
	!Quantité de bois de chauffe	1975	1989		!Dpt et Région	!idem	
	!Quantité de produits de cueillette	1975	1989		!Dpt et Région	!idem	
	!Recettes activités cynégétiques	1975	1989		!Région	!idem	
	!Espèces et Nbre de Gibiers abattus	1975	1989		!Région	!idem	

	Contentieux en matière de forêts chasse et bûche continentale	1977	1989	Dpt et Région	Idem	
	Superficies reboisées	1980	1989	Dpt et Région	Collecte	
	Superficies mises en défens	1980	1989	Dpt et Région	Idem	
	Feux de brousse Sup. brûlées et Nombre de cas	1980	1989	Dpt et Région	estimations	
CHAMBRE DES METIERS (Mohamedou SALL)	Nbre des artisans Inscrites à la Chambre de Commerce de St- Louis 117 (P), 63 (S) 86 (A), T=266	1981	1989-1990	Trimestrielle	Commune	Inscription au réper- toire des métiers
N.B. : P = Production, S = Service, A = Artisanat	Nbre des artisans Inscrites Dpt Dagana 19(P), 2(S), 13(A)	1981	1989-1990	Trimestrielle	Département	Idem
	Nbre des artisans Inscrits Dépt Podor 19(P), 4(S), 26(A)	1981	1989-1990	Idem	Idem	Idem
	Nbre des artisans Inscrits Dpt Matam 12(P), 3(S), 8(A)	1981	1989-1990	Idem	Idem	Idem
	Nbre des artisans Inscrits Région de St-Louis totaux : 372	1981	1989-1990	Idem	Région	Idem
SERVICE REGIONAL DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET ARTISANAL (Ibrahima DIOP)	Carrières : - volume exploité - nombre - nature	1982	1990	Annuelle	Département	Exploita- tion des carrières au niveau des car- rières s'effec- tuent sur la base des bons d'ex- traction émis par le service des mines
	Gisements : - Nature - Volume - Localisation	Néant	1988	Missions d'étude	Arrondissement	Prélèvement et étude de commentaire la qualité - Néant-

3

!- Non exploité							
!Contrôle des bijoux	1987	1990	Mensuelle	Région	Collecte	!les bijoux	
!en or						!sont pesés	
!- Poids bijoux						!pièce par	
!- Nombre						!pièce con-	
						!trôlés	
						!pour savoir	
						!s'ils	
						!répondent	
						!aux normes	
						!sénégalaise	
						!	
!Boulangeries :	1989	1889	Annuelle	Départements	Collecte	!toute ou-	
!- Nombre						!verture	
!- Personnel						!d'une boul-	
!- Production						!angerie	
						!fait	
						!l'objet	
						!d'une	
						!déclaration	
						!préalable	
!Station service :	-	1990	Annuelle	Arrondissement	Collecte	!Toute ouver-	
!- Nombre						!ture d'une	
!- Fonctionnelle						!station	
!- Non fonctionnelle						!service	
						!fait	
						!l'objet	
						!d'une	
						!déclaration	
						!au niveau	
						!du service.	

REGION MEDICALE (Mr Malick NIANG)	Médecins	1987	1989	Annuelle	Département	Dépouille- ment rapport
	Sages-Femmes					
	Infirmiers					
	Formations sanitaires					
	Formations sanitaires					

SERVICE REGIONAL DES PECHESES MARITIMES (Mr.Mamadou SY) Volume et Valeurs des prises globales et par espèces 1960 1989 Mensuelle Région Estimation des confrontations avec le centre océanographique sont à souhaiter

!Recensement : !- Piroques !- Pêcheurs !- Tyne d'ennemi	1960	1989	Annuelle	Région	!Estimation !et imma- !triculation
!Mareyage - quantité !qualité	1960	1989	Mensuelle	Région	!Répertoire des !Mareyage à !partir des !certificats
!Transformation !artisanale des !productions	1960	1989	Mensuelle	Région	!Estimation
!Transformation !artisanale	1960	1989	Mensuelle	Région	!Régistre !des cer- !tificats
!Distribution					!et esti- !mation
!Activités de !transformation au !frais (Nbre d'unités !de froid)	-	1989	Mensuelle	Région	!Contrôle !des Usines
!Cartes de Mareyeur !Actifs dans le !mareyage	1973	1989	Annuelle	Région	!Régistre de !Validation !à Dakar
!Nombre de GIE	1987	1989	Annuelle	Région	!Dossiers de !constitu- !tion au !service
!Essence utilisée	-	1989	Mensuelle	Région	!Tickets !d'essence !s/c douane !distribués
POSTE ET CAISSE D'EPARGNE (Mr. CAMARA)	!Nombre de bureaux de !poste		Annuelle	!Communautés !Rurales	!bent des !bureaux !financés !par les !émigrés
	!Versements et retrait !- chèques postaux !- comptes d'Epargne		Annuelle	!par département	
	!Nbre et montant des !mandats émis et tirés	1986	Annuelle	!par département !par communautés rurale	!la prove- !nce peut !être ex- !ploitée à

				!partir de ! 1980
CONTROLE ECONOMIQUE (Mr. BA)	!Nbre de commerçants !grossiste / 1/2 !grossistes et détail- !lants		!Trimestrielle !département	!journées !bon sens !partielles !sibilité à !chaque mois !l'activité !économique
	!Fréquence et objectif !du non respect des !prix homologués		!Trimestrielle !département	!exploita- !tion des !réclama- !tions
	!Mouvement de stock !des produits de 1er !nécessité		!Mensuelle !département	!déclaration !riz, sucre !des gross- !lait, huile !istes et !tomate !semi- !grossistes
	!Production et chiffre !d'Affaires des Agro- !industrie, CSS. !SOCAS, SNTI	1978 (CSS)	1989 !Mensuelle	!déclaration !obligatoire

CONTROLE FINANCIER (Mr. TOURE)	!dépenses courantes !les salaires) de !l'Administration !Régionale et Dépar- !tementale		!Semestrielle !département	!fiches de !-salaires !délégation !disponibilité !le crédit !à la fonction !et état de !tion !délégation !publique !de paiement !-investis- !sements !la DPPS
TUTELLE DES COLLECTIVITES LOCALES (Mr NDIAYE)	!Budgets des Commu- !nautés rurales		!Annuelle !Communautés !rurales	!ventilée !dépenses !ordinaires !et extra- !ordinaires

FICHE SIGNALTIQUE PERIMETRE :DAGANA

Pays : SENEGAL

Tutelle : SAED

Type de perimetre : GRAND

Organisation en CUMA : NON

Date de demarrage : NON RENSEIGNE

Superficie au demarrage inconnue

Superficie de la campagne HIVERNAGE 87 : 1925.00 Ha

LOCALISATION

Situation geographique : BASSE VALLEE

Secteur d'encadrement : DAGANA

Region administrative ou departement : DAGANA

Nom de la principale communaute rurale : DAGANA

Nombre de nombre de villages concernes par l'amenagement : 3

Distance moyenne des villages : 2

Nom du principal village concerne par l'amenagement : DAGANA

Nom de code du principal village concerne par l'amenagement : 04201000

Distance de la ville la plus proche du perimetre : MOINS DE 5 Kms

Distance centre d'experimentation ou de recherche le plus proche : 15 A 20 Kms

Distance en Kms du perimetre le plus proche : 2

Origine du pompage : FLEUVE SENEGAL

Longueur approximative du canal principal : PLUS DE 8000 M

- Nature des sols et pourcentage approximatif de chaque type :

Hollalde : 50 Faux Hollalde : 26 Fonde : 24 Autres sols : 0

Existence d'un leve topographique : OUI

Existence d'analyses pedologiques : NON

ORGANISATION SOCIALE

Type de generation du perimetre : PREMIER PERIMETRE

Pourcentage de participation au 2e ou 3e perimetre : TOTALITE

- Exploitation des perimetros :

Mode d'attribution des parcelles : PAR FOYRE

Mode d'exploitation des parcelles au demarrage : GROUPEMENT DE PRODUCTEURS

Mode d'exploitation des parcelles actuellement : GROUPEMENT DE PRODUCTEURS

Existence de structure autogestionnaire : COOPERATIVE

Presence d'anciens emigres : PERIMETRE SANS ANCIENS EMIGRES

- Pourcentage ethnies exploitant le perimetre :

Wolofs : 85 Toucouleurs : 0 Peulhs : 15 Maures : 0

Soninkes : 0 Khassonkes : 0 Bambaras : 0 Autres : 0

QUALITE DES AMENAGEMENTS

Situation topographique du perimetre : NIVELLEMENT GENERAL MOYEN

Mode de planage au depart du perimetre : MECANIQUE

Qualite du planage : MAUVAISE

Conditions pedologiques generales du perimetre : MOYENNES

Causes de mauvaises conditions pedologiques s'il ya lieu : SALINITE DES SOLS

Qualite des amenagements : DEFAUT DANS LA CONCEPTION DES CANAUX

AUTRES PARTICULARITES CODE 1 : OUI , 2 : NON

- Taches du pompiste : Vidange : 2 Changement de Filtre : 2 Graissage : 2 Reparation : 2
- Taches du mecanicien : Vidange : 1 Changement de Filtre : 1 Graissage : 1 Reparation : 1
- Principales operations mecanisees : Travail du sol : 1 Epannage d'engrais : 2 Semis : 2 Dsherbage : 2 Fauchage : 2 Battage : 1
- Approvisionnement aupres du secteur prive : Gasoil : 1 Huile : 2 Semences : 2 Engrais : 2 Produits phyto : 1 Petit mat : 2

4.2.3. Causes de non-exploitation (CNEX)

A. Identification :

01. Infestation par du riz à rhizomes
02. " " rouge
03. " " par d'autres adventices (mauvaises herbes)

B. Conditions du milieu physique

30. Conditions climatiques

31. Conditions hydrologiques (langue salée, retard de la crue)
32. " " (manque d'eau dans le fleuve)

04. Salinité des sols

05. Mauvais drainage des sols

06. Percolation excessive des sols

C. Manque d'eau

33. Puissance insuffisante du groupe moto-pompe.

D. Défauts d'aménagement

07. Mauvais planage
08. Défaut du réseau d'irrigation
09. Défaut du système de drainage
10. Nivellement mauvais, problèmes topographiques
11. Reconfection, travaux d'extension du périmètre, remembrement, travaux divers

E. Problème d'organisation de la production

12. Abandon de parcelles pour les cultures traditionnelles : Abandon pour d'autres activités
13. Abandon de parcelles pour cause d'éloignement
14. Abandon de parcelles pour aller cultiver sur un autre périmètre
15. Conflit avec l'organisme de tutelle : endettement trop élevé
16. Problème foncier. Parcelles non attribuées
17. Manque de moyens financiers des exploitants
18. Abandon de champs collectifs au profit de parcelles individuelles
19. Conflits entre exploitants, exclusions etc...
20. Mauvaise organisation de la pépinière, retards
21. Livraison tardive du groupe moto-pompe
22. Panne du groupe moto-pompe, manque de pièces détachées par déficience au niveau de l'organisme de tutelle.

U.G.D/U.G.D
REGION DE SAINT LOUIS
DEPARTEMENT DE MATAM
C.E.R.P. DE THILOGNE

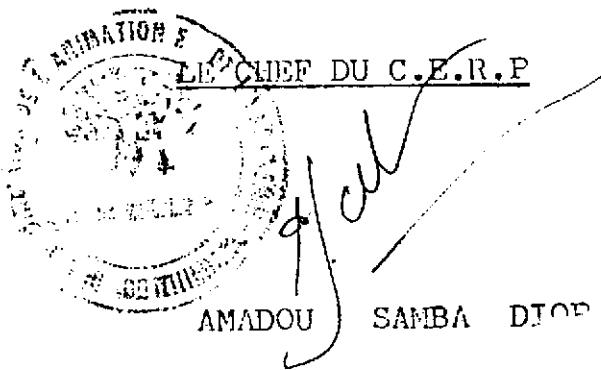
Annexe 3

U.Y) O N O G R A P H I E

//-) R R O N D I S S E M E N T

//WI L O G N E

Décembre 1988



I - SITUATION GEOGRAPHIQUE:

A 62 kms de Matam, chef lieu du Département
l'arrondissement de Thilogne est limité:
au nord par le fleuve Sénégal
Sud par le département de Linguère
Est par l'arrondissement de Ourossogui
Ouest par le département de Podor
Sa superficie totale est de 1.872 km²

REFEUF: L'arrondissement est arrosé par le fleuve Sénégal aussi quelque cours d'eau dont les plus importants sont le Dialoguel et le Gatawol. Deux grandes marres se situent à Liou et Bela dans le haut diéri.

CLIMAT ET VENTS DOMINANTS :

La température varie entre 28 degré et 48 degré surtout les saisons fraudes et chaudes.

Les vents dominants, l'harmatan et vents de poussière avec une grande intensité durant les dernières années.

PLUVIOMETRIE:

Evaluation:

1980	= 320 m/m	15 jours de pluie
1981	= 318 m/m	20 jours de pluie
1982	= 232,7 m/m	22 jours de pluie
1983	= 141,6 m/m	15 jours de pluie
1984	= 167,7 m/m	15 jours de pluie
1985	= 217,4 m/m	12 jours de pluie

Hydraulique villageoise

Forage = 6

Hydraulique Pastorale

Forage = 1

Hydraulique agricole: sur le fleuve Sénégal

VOIES ET MOYENS DE COMMUNICATION:

Route butumée: axe StLouis - Matam = 32 kms
axe Oréfondé Dial StLouis 39 km
axe Thilogne Loumby 50 km
axe Thilogne - Gadoudé 10 km

Voies Ferrées: NEANT

Voies Navigables: Fleuve Sénégal

Bureau de Poste: 3

Cabines Téléphoniques: 3

Nbre Abonnés: 12

ENERGIES Localités électrifiés: Thilogne, Agnan Civol, Agnam Théodaye, Oréfondé

Nbre abonnés: 93

MAISONS COMMUNAUTAIRES: 3

Fonctionnelles: 3

Date de réception:

Degré de Fréquentation:

Bancs publics: Néant

Parcs à vaccinations:

Fourrières: 3

EDUCATION: Evolution Ecoles/ Elèves/Classes/ Enseignants

<u>CR:Agnan Civ.</u>	81/82	82 -83	83-84	84-85	85-86	86-87	87-88
Ecole	4	4	4	4	4	4	4
Classes	9	11	11	11	10	10	10
Effectif	312	343	312	407	374	374	374
Enseignant	5	11	11	11	10	10	10

	81-82	82-83	83-84	84-85	85-86	86-87	87
Ecole	7	8	8	7	7	6	
Classes	17	22	22	23	23	23	
Effectif	605	689	691	706	806	839	
Enseignant	18	23	23	24	27	26	

Oréfondé

Ecole	4	4	5	4	4	4
Classes	7	8	8	9	11	10
Elèves	214	228	229	216	389	371
Enseignant	7	8	8	9	11	10

Poste:

Postes de Santé: 6

Cases de Santé: 9

Evolution Infrastructures Sanitaires et Personnel de Santé: R; non parvenu

Maison Familiale Rurale : Néant

allègement travaux Femmes:

Intitulés	Localisations	Origines	Fonctionnalité
oulin à mil	Thilogne	PR	Marche
	Oréfondé	PR	N
	Agnam Civol	PR	Marche
	Goudoubé	USA	Marche
	Goudoubé NDiobé	PIM	Marche
	Darbia Odé	DS	Panne
	Diarhaga	FENU	Panne
	Diorbivol pêcheur	--	--
	Loumboul Baladji	--	--

ÉNERGIE SENELEC:

R	Villages Electrifiés	Nbre Abonnés	Nbre de Foyers
Thilogne	Thilogne	56	59
Agnam Civol	Agnam Civol	10	20
	Agnam Thiodaye et Ourou Ciré	9	60
Oréfondé	Oréfondé	18	20
TOTALS:	5	93	159

COOPERATIVES: 3

SECTIONS VILLAGEOISES:

RURALES	Localisations	Nbre Adhérents	Observations
Oréfondé	Oréfondé I	50	Nbre Sections:
	Oréfondé II	50	Adhérents: 710
	Oréfondé III	366	
	Diorbivol	66	
	Diowgueul	62	
	Loumboul Baladji	65	
	St. Kémaxx Thiankey	51	
Agnam Civol	Agnam Civol	165	Nbre Sections: 5
	Agnam Thiodaye	265	Adhérents: 711
	Agnam Goly	184	
	Ndoffane Sorokum	55	
	St. Boumack	42	

Thilogne	Dial l'Echeur I	46	Nbre Sections: 116
	Dial II	57	Adhérents: 1698
	Gababé II	32	
	Gabagé I	55	
	Sylla Ndionto I	55	
	Sylla Ndionto II	42	
	Kobilo	60	
	Thilogne	287	
	Liou	87	
	Goudoudé	98	
	Dabia	879	
<u>TOTAUX:</u>	<u>23</u>	<u>3.119</u>	

CONSEIL RURAL:

<u>Rurales</u>	<u>Nbre Conseillers</u>	<u>Nbre conseillères</u>	<u>Age Moyen</u>	<u>Age Es</u>
Thilogne	21	0	66	79
Agnam Civol	18	0	48	78
Oréfondé	14	1	50	76

RECAPITULATIF DES BUDGETS:

<u>URALE</u>	<u>Années Budgetaires</u>	<u>Prévisions</u>	<u>Recouvrement</u>	<u>Réalisat.</u>	<u>Diffi</u>
Thilogne	80/81	4.361.000		Maisons C. P.Tax	
	81/82	4.426.500		Equipemts rura	
	82/83			Maisons C.	
	83/84			Toilettes M	
	84/85	8.228.194		Fourrières	
	85/86	7.413.000	6.742.896	Scouks	
	86/87	9.086.800	4.388.603	Cloture M.C	
	87/88	11.718.400	6.597.042		
Agnam Civol	80/81			M.C	P.T.r
	81/82	3.126.000		Toilette MC	
	82/83			Equipt.M.C	
	83/84			Cloture M.C	
	84/85	7.493.000		Fourrière	
	85/86	5.069.600	4.664.809		
	86/87	6.332.300	1.965.100		
	87/88	8.710.800	3.542.584		
Oréfondé	80/81			Maison C.	P.T.R
	81/82	2.226.500		Equipts M.C	
	82/83			Toilettes MC	
	83/84			Cloture MC	
	84/85	4.275.929		Magasin C	
	85/86	3.869.400	2.889.430	Fourrière	
	86/87	5.339.400	2.540.570		
	87/88	6.658.000	2.961.824		

Projet de construction des latrines des villages de l'Arrondissement: 20.011.4
 Projet de construction et d'équipements des foyers de la femme: 18.666.000 fcs
 Projet des Emigrés de Agnam (ALDA)
 Fonçage de deux forages à Ouro Mollé et Toulel Thialle

INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS:

1	Sous Préfecture	
1	C.E.R.P.	
1	SAED	
	Ecole	14
	Postes Santé	6
	Cases Santé:	
	Maternités Rurales:	2
	Bureau OPCE	3
	Foyer des Jeunes	1
	Forages Equipés	7
	Puits	70
	Parcs à vaccination	3
	Magasins Céréalier	1
	Marchés	4
	Sonadis	1
	Fourrières Rurales	3
	Coopératives rurales	3
	Sect. Coopératives	33
	Maisons Communaut.	3
	Cabines Téléphoniques	3
	Villages Electrifiés	4
	Moulins à mil	11

PROJETS LOCAUX:

C/Projets en cours de réalisation:

1/ Projet Maraicher des Femmes de Goudoudé
Financement: 5.508.358 fs (PADEC)

2/ Projet UNICEF (Enfance - Jeunesse Femme)

plusieurs volets: Production agricole (maraichages)

volet allègement travaux femmes (équipements moulins)

volet Santé: Equipment

volet hydraulique: fonçage de puits

Médicaments poste de santé et case de santé

Formation Matronnes

Pharmacie villageoise

3/ Projet Intégré de Matam (ONG)

Equipment Moulin à mil

mise en place Agent alphabétisation

4/ Projet GOPEC: Embouche ovine Oréfondé

D/ Projets en recherche de Financement:

Projet Intégré de Thilogne = 10.666.660 fs

" " Dabia Odédji = 10.726.505

" " Agnam Goda = 12.774.456

" " Goudoudé = 10.749.320

" " Thilogne Tocossel = 12.765.090

Prémis au financement du GOPEC et I.S.F

deux sans frontière

Exploration Minière: Néant

Industrie: Néant

Artisanat

Bijouterie

Cordonnerie

Vannerie

Poterie

Tissage

Teinturerie:

COMMERCE:

Nbre de marchés Permanents : 4

Nbre de boutiques: 74

Nbre de soucks 10

Nbre de commerçants 228

Approvisionnement et Problèmes rencontrés:

Pour le SOMADIS et le filière des commerçants ambulants maures sur des camions

Directement sur Dakar pour certains commerçants

TOURISME: Néant

Evolution Actions de Reboisement:

<u>Années</u>	<u>Bois villages</u>	<u>Brise vents</u>	<u>Distrib. individuelles</u>	<u>Observatio.</u>
1978	1 ha	-	3.260	
1979	0,5 ha	-	2.220	
1980	2 ha	-	1.370	
1981	3 ha	-	1.250	
1982	1,5 ha	-	1.560	
1983	2,5 ha	-	1.560	
1984	0,5 ha	502	1.765	
1985	0,5 ha	1.732	3.250	
1986	3 ha	1.630	3.100	
1987	2 ha	1.720	2.750	

CHASSE: Chasse fermée dans la zone

Espèces: Existantes: Tourterelles, Pintades, Phacochères, Céphalophe

Stratégie de lutte contre les feux de brousse: deux formes de lutte

1/ Lutte passive; ouverture des pâresfeux autour des parages des champs et villages

2/ Lutte active: formation d'équipes de volontaires pour intervenir directement en cas de feu.

ELEVAGE: Importance Cheptel

Bovins =	40.000
Ovins/Caprins =	12.500
Asin =	400
Camelus	200

EAUX ET FORETS: Exportation gomme arabique
Produits de cueillette (jujube)

Evaluation de la Production Forestière:

<u>Années</u>	<u>Gomme arabique</u>	<u>Jujubes</u>	<u>Diguidié</u>	<u>Soumps</u>	<u>Bois Stères</u>
1981	1.417 kg	1.483kg	6.320kg	1.693	8.996
1982	3.117	2.413	7.648	1.790	-
1983	4.110	20.814	7.342	1.318	-
1984	2.115	13.817	8.370	1.217	10.990
1985	1.070	20.822,5	4.770	1.025	8.450
1986	1.220	6.850	16.711	1.430	9.950
1987	1.320	5.760	14.412	1.217	10.950

Répartition Professionnelle:

<u>Professions</u>	<u>Agriculteurs</u>	<u>Eleveurs</u>	<u>Pêcheurs</u>	<u>Artisan</u>	<u>Commerce</u>
Nbre	18.248	3.193	684	456	228
%	80	14	3	2	1

Répartition Religieuse:

<u>Religion:</u>	<u>Musulmans</u>	<u>Chrétiens</u>	<u>Animistes</u>	<u>Autres</u>
Effectif	46.589	0	0	0
%	100

SITUATION SOCIO ECONOMIQUE:

Agriculture

	<u>Statistiques</u>	<u>Superficies</u>	<u>Production</u>
85 - 86	Mil souna Mil sorgho Niébé Beref	388 ha 51 ha 153 ha -	
86 - 87	Mil souna Mil sorgho - Nibé Béréf	834,78 ha 119,25 ha 93,48 ha 584,35 ha	
87 - 88	Mil souna Mil sorgho Niébé Beref	1061 ha 97 ha 318 ha 634 ha	702 65 82 186

DEMOGRAPHIE: Evolution (Sources Recensement Administratif)

<u>Années</u>	<u>Imposables</u>	<u>Exempts</u>	<u>Enfants</u>	<u>Total</u>
1983	19.258	2.678	14.843	36.779
1984	21.751	2.567	19.471	43.789
1985	22.811	2.901	20.877	46.589

NOTA: Il n'y a pas eu de recensement en 1986 et 1987

Mouvement Migratoire:

Interne: Zone du diéri vers le walo

Externe: très important France Gabon, Côte d'Ivoire, Cameroun, RIM
RCA et Zaïre

Répartition Ethniques:

<u>Ethnies</u>	<u>Toucouleurs</u>	<u>Peulh</u>	<u>Ouoloff</u>	<u>Maures</u>	<u>Autres</u>
Effectifs	28.885	17.237	335	93	37
%	62	37	0,72	0,20	0,08

1985	173,8 m/m	17 jours de pluie
1987	316,2	21 jours de pluie
1988	305,2	13 jours de pluie

Végétation: Dominé par deux types de formation
 vallée du fleuve: peuplement des gonakiers
 zone sylvo pastorale: savane herbacée à peuplement
~~épineux dont les principaux l'acacia et le Soump~~

Types de sol:

Deck: 30 %	=	14.056 ha
Deck dior 5%	=	105.420 ha
Dior 60 %	=	47.439 ha
Oualo 27 %	=	7.906,5 ha
Fondé 5 %	=	

Superficie cultivable: 175.172 ha

Superficie non cultivable: 58.939 ha

Hydrographie: les principaux cours d'eau sont le ~~fluv~~ fleuve Sénégol
 Diallougue et le Gatawol.

Deux grandes marres situées dans la zone de Diétri: Liou et Bela.

Hydrologie: Les profondeurs de la nappe varie suivant les zones de
 10 mètres dans la vallée à 66 mètres dans le haut diétri.

Ressources Minérales: Néant

Zones Ecologiques: Néant

DELEGATION DU DAGANA

CONTRAT DE CONCESSION POUR LA GÉRANCE,

L'EXPLOITATION ET L'ENTRETIEN DES AMÉNAGEMENTS HYDRO-AGRICOLE

En référence aux nouvelles orientations de la SAED, Organisme Public chargé, d'une part, de réaliser pour le compte de l'Etat, les aménagements hydro-agricoles dans la zone écologique du Fleuve Sénégal et d'autre part, de promouvoir leur mise en valeur agricole avec des Organisations Paysannes structurées en groupement d'intérêt économique (G.I.E.) ou Section Villageoise (SV), il est décidé de conclure ce contrat

ENTRE :

La Société Nationale D'Aménagement et D'Exploitation des Terres du Delta du Fleuve Sénégal et des Vallées du Fleuve Sénégal et de la Falémé et ci après dénommée "SAED", représentée par l'Ingénieur Délégué de Dagana, d'une part,

ET :

La Section Villageoise de Thilène située dans le casier de Thilène et représentée par son Président Monsieur et ci-après désignée "LA SECTION VILLAGEOISE", d'autre part,

Les deux parties ont convenu et arrêté ce qui suit :

.../...

DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE PREMIER :

Les deux parties contractantes déclarent être conscientes de l'importance que représente, pour la pérennisation des infrastructures hydro-agricoles et l'autosuffisance alimentaire du Pays, le respect des clauses stipulées ci-après et visant à la rentabilisation du Périmètre et sa gestion directe par ses exploitants organisés de la façon la plus appropriée.

OBLIGATIONS DE LA SAED.

ARTICLE 2 :

La SAED s'engage vis-à-vis de la Section Villageoise à :

1. remettre en état et équiper le Casier de Thilène pour en faire un instrument de production performant et fiable permettant la création d'exploitations viables ;
2. - concéder à la Section Villageoise les infrastructures hydro-agricoles du Casier de Thilène dont le descriptif et l'inventaire figurent en annexe ;
3. assurer l'encadrement technique et la formation des ~~puissants membres de la Section Villageoise et veiller~~ à la formation des Responsables de la Section villageoise dans les domaines de la gestion financière et comptable ;
4. - élaborer et soumettre à la Section Villageoise la note ^{de} d'entretien et de gestion (NEG) du périmètre ;
5. - fixer avec la Section Villageoise en début de chaque année, un programme et un calendrier prévisionnels d'entretien des réseaux d'irrigation et de drainage à l'exception des ouvrages communs d'intérêt sous-régional, et de l'appareillage hydro-électromécanique ;

6. - assurer pour le compte de la Section Villageoise, et à sa demande, la surveillance et le contrôle des travaux réalisés à l'entreprise ;
7. - réaliser, à titre onéreux, pour le compte de la Section Villageoise et à sa demande, des travaux ponctuels d'entretien des équipements de pompage ;
8. - assurer la formation des membres et des responsables de la Section Villageoise aux travaux d'entretien du Casier ;
9. - fournir à la Section Villageoise les appuis nécessaires à l'accomplissement de sa mission ;
10. - effectuer des contrôles périodiques de la gestion technique et financière de la Section Villageoise et veiller, le cas échéant, à la mise en oeuvre de mesures de redressement appropriées ;
11. - payer les arriérés d'électricité et résilier le contrat avec la SENELEC.

OBLIGATIONS DE LA SECTION VILLAGEOISE DE THILENE

ARTICLE 3 : -

La Section Villageoise accepte la concession prévue à l'article 2 et s'engage vis-à-vis de la SAED à assurer l'exploitation, la gestion et l'entretien régulier du Casier. La Section Villageoise se charge pour celà de :

1. - faire acquitter par ses membres toutes les dettes antérieures vis-à-vis de la SAED selon les modalités spécifiées en annexe au présent contrat ;
2. - respecter et faire respecter par ses membres les clauses du contrat d'exploitation entre la Section Villageoise et les Exploitants ;

3. - assurer une bonne cohésion de la Section Villageoise ~~par un fonctionnement régulier de son comité de gestion et une application rigoureuse de la discipline par ses membres~~ ;
4. - effectuer par ses propres moyens sous contrôle des services compétents de la Délégation SAED de Dagana, ~~tous les travaux collectifs et les entretiens manuels~~ du Casier tels que le curage et le reprofilage des canaux d'irrigation et de drainage, le renforcement des digues et diguettes, l'entretien des pistes et des plantes pérennes existantes ou à créer pour la protection contre le vent et l'ensablement ;
5. - faire assurer à ses frais, et dans les meilleures conditions, l'entretien et la réparation des réseaux d'irrigation et de drainage du Casier, des pistes ainsi que le matériel hydro-mécanique et électromécanique de pompage ;
6. - constituer pour chaque campagne des provisions pour l'entretien courant et les grosses réparations du réseau et des installations de pompage y compris le génie civil (d'une part, l'amortissement et le renouvellement des électropompes, d'autre part) ;
7. - proposer aux organes délibérants de la Section Villageoise ~~un plan de campagne comprenant notamment le programme de mise en valeur, les besoins en crédits, le calendrier des travaux et un compte d'exploitation prévisionnel~~ ;
8. - veiller au respect du plan de campagne et des consignes techniques de la SAED pour l'entretien et l'exploitation des périmètres ;
9. - signer avec la SENELEC un contrat pour la fourniture d'énergie électrique ;

10. assurer la récupération intégrale de toutes les redevances ~~qui la composent~~ ;
11. veiller au remboursement des dettes que la Section Villageoise de Thilène a contractées auprès d'organismes tiers ;
12. ouvrir dans une banque un compte à terme dans lequel seront versées les provisions pour grosses réparations et celles concernant l'amortissement et le renouvellement du matériel hydro-électro-mécanique ;
13. gérer rigoureusement les moyens financiers et matériels de la Section Villageoise ;
14. donner accès aux agents de la SAED au Casier concédé et aux documents de gestion de la Section Villageoise pour un meilleur contrôle technique et financier de celle-ci par la SAED.

CONTESTATIONS ET LITIGES

ARTICLE 4 :

Au cas où la Section Villageoise de Thilène n'a pas honoré ses engagements comme stipulé dans le présent contrat, la SAED saisira l'Assemblée Générale de la Section Villageoise pour les mesures à prendre en vue de redresser la situation.

ARTICLE 5 :

Si la SAED n'a pas respecté ses engagements tels que stipulé dans le présent contrat, la Section Villageoise pourra saisir le Président Directeur Général de la SAED qui fera prendre les mesures appropriées au règlement du problème en cause.

ARTICLE 6 :

Si une solution à l'amiable n'est pas trouvée par les deux parties, l'arbitrage de l'Autorité Administrative Départementale sera requis de plein droit.

ARTICLE 7 :

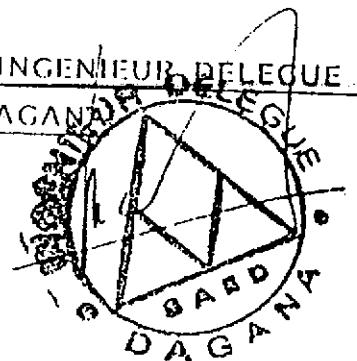
Ce contrat prend effet à compter de la date de signature des deux parties contractantes.

Fait à ROSS-BETHIO, le 9 FEV. 1990

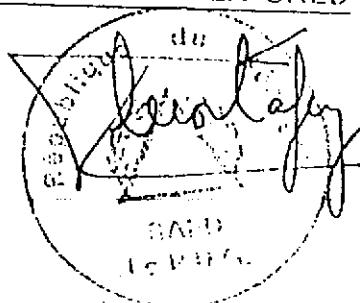
LE PRESIDENT DE LA SECTION
VILLAGEOISE

DIOP

L'INGENIEUR DELEGUE DE
DAGANA



LE PRESIDENT DIRECTEUR
GENERAL DE LA SAED



L'AUTORITE ADMINISTRATIVE
DEPARTEMENT, LE PREFET



ANNEXE 1. - Accord SAIDI/SECTION VILLAGEOISE DE THIENNE

ANNEXE 2. - Description et inventaire des infrastructures hydro-agricoles du périmètre concédé :

ANNEXE 3. - Note d'acquisition et de gestion (NAG) du périmètre

concerné.

CONVOCATION

Vous êtes convoqués en réunion le jeudi 8 mars 1990 à 9 h 30 précises
dans la salle de conférences de la Gouvernance de Saint-Louis.

Ordre du Jour

Elaboration d'indicateurs pour le suivi du développement économique et social de la Région de Saint-Louis en présence d'experts de la Cellule Après-Barrages (CAB).

Saint-Louis, le 5 Mars 1990


Le GouverneurSont concernés :

Souleymane Diène

- Agriculture

- Aménagement du Territoire

- Planification

- Elevage

- Pêche

- Hydraulique

- Eaux et Forêts

- IREE

- Région Médicale

- Statistique

- OMVS

- Développement Social

- AR/SER

- SAED

Liste des personnes rencontrées.

à DAKAR

- Cellule Après Barrages.

MM SYLLA
ARCADE Coordonateur technique
CTP Projet SEN/86/001

DIONG responsable des enquêtes
DYDERWALD BEP (assistant technique)
FALL responsable infrastructures et PME
KANE " ressources humaines et communication
LAPLANCHE BEP (assistant technique)
N'DAO responsable hydraulique et gestion des eaux
NIANE " bureau foncier
SECK " B E P
WINCK BEP (assistant technique)

-Ministère du Plan et de la Coopération

M LABIDI CTP projet renforcement système national de
planification
Mme CAICEDO
M CARD

Direction de la Planification Régionale

MM M'BAYE
WILLEMEZ
DIARISO

Direction de la Planification Générale

M DIOP

Direction du Financement

M GUEYE

-Ministère des Finances
Direction de la Dette et des Investissements

M FAYE Adjoint au Directeur

-OMVS

MM SY
SARR

-Ministère de l'Hydraulique
Direction des Etudes Hydrauliques

M COLY

~~Direction de l'entretien et de la maintenance~~

MM SENE
N'DIONE

Direction de l'Hydraulique Rurale

M NIANG

-Ministère des Travaux Publics
Direction de l'entretien routier

M DIAITE

Direction des études et de la programmation

M DIENG

-Ministère de l'Education Nationale
Direction des Etudes de la Recherche et de la Planification

M SENE

-Ministère de la Santé
Direction des statistiques et de la planification

MM TABAR françois
Abdou GOUDIABI
MmeMARA

-CPSP

Mme DIOP DIOUCK chef division approvisionnements
M lamine DIOUCK

-CSA

Capitaine SIGNATE

-ORSTOM

M ALBERGEL responsable Hydrologie

-CSE

M. PREVOST

-DIAPER

M SAMAKE Moussa

-Direction de l'Action Sociale

M SOW

- SENELEC

MM DIEDHIOU service abonnées spéciaux
DIOUF " études économiques générales

-Bureau du Recensement

MM SARR
RODRIGUEZ

-CONGAD

M pape kane DIALLO coordonateur

à Saint Louis

MM Le Gouverneur
Le Gouverneur adjoint

-Service Régional de la Planification

M DIAGBE
Mlle DIOP

-SAED

MM LEVARD
VANBRUGGHE BEC
PETOLLON
FAYE CSE

-OMVS

M SECK

-SONEES-

M N'DOUR chargé des services techniques

-SENELEC

MM DIALLO chef de région
FAYE chef distribution régionale

-DPCS

M THIOUNE

-Service de l'élevage
Dr DIAWARA